

# SAILLANS



*François PEGON et Martine TILLET-FAURIE, Maires de SAILLANS*

## Bulletin Municipal

N° 69

Printemps 2011

**Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE**

**Rédaction, conception, réalisation : Véronique HALÈ \***

**Photos : Mairie de Saillans / Blog de Frédéric DUPUY (<http://fronsac.blogs.sudouest.fr>)**

**Impression : Mairie de Saillans**

**Papier : 100 % recyclé \*\***

**Ont collaboré à ce numéro : Agnès MONFORT, Martine TILLET-FAURIE**

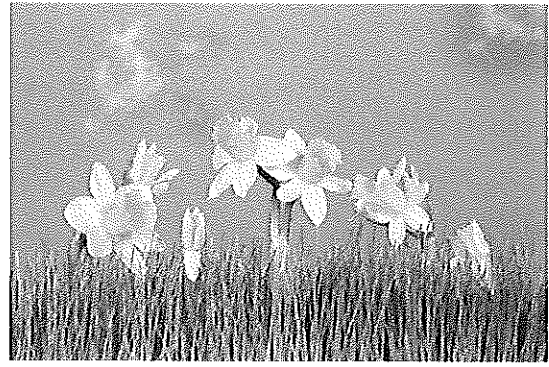
**Distribution : Marc FOURCADE**

**\* sauf les pages des associations : associations elles-mêmes**

**\*\* sauf couverture : papier PEFC™**

# S O M M A I R E

	Le Mot du Maire
<i>Page 1-6</i>	Compte rendu des réunions du Conseil
<i>Page 7-9</i>	Communiqué
<i>Page 10-11</i>	Etat civil
<i>Page 12</i>	La page du personnel communal
<i>Page 13-21</i>	Convention d'Aménagement de Bourg
<i>Page 22</i>	Jumelage avec Saillans dans la Drôme
 <i><u>Les pages des Associations :</u></i>	
<i>Page 23</i>	La Boule Saillanaise
<i>Page 24-28</i>	Les Amis de l'église
<i>Page 29</i>	La Gym Volontaire
<i>Page 30</i>	Tou'Zazimuts
<i>Page 31</i>	L'Amicale des parents d'élèves
<i>Page 32-33</i>	Professions libérales
<i>Page 34</i>	Concours Village Fleuri
<i>Page 35</i>	Théâtre à Saillans
<i>Page 36</i>	Rencontres agricoles
<i>Page 37</i>	Le SDIS recrute
<i>Page 38</i>	SIVU du chenil du Libournais
<i>Page 39</i>	Info pension de l'Etat
<i>Page 40-44</i>	Dans la presse cet hiver
<i>Page 45-47</i>	Jeux
<i>Page 48</i>	Appel à idées...



## **Le Mot du Maire,**

Chers Amis,

A l'aube du printemps tant attendu, un nouveau bulletin vient d'arriver dans vos boîtes aux lettres.

De terribles catastrophes dans le monde nous laissent sans voix, impuissants face aux caprices de la nature et maintenant impuissants face aux dangers des risques nucléaires pas assez « pensés » pas assez « réfléchis ». Il est grand temps d'agir et de se mobiliser avant de nouvelles catastrophes, prendre conscience du danger n'est plus suffisant.

Vous avez pu voir en couverture Monsieur le Maire de Saillans (de la Drôme), nous étudions une possibilité de jumelage et une première visite dans leur commune est prévue les 21 et 22 mai prochain. J'invite tous ceux qui souhaiteraient faire partie du voyage à se faire connaître en mairie le plus vite possible.

Notre convention d'aménagement de bourg signée, nous travaillons pour peaufiner le dossier et envisageons le début des travaux en fin d'année. Un aperçu du programme est joint dans ce bulletin et tout le dossier à votre disposition en mairie. N'hésitez pas à venir le consulter.

Le dossier du plan local d'urbanisme a été transmis aux services de l'Etat pour avis. Nous attendons en retour les avis des services concernés pour la mise à l'enquête de ce dossier.

Nous préparons aussi, avec beaucoup d'attention le budget, essayons de faire un maximum avec un minimum, c'est pour cela que certains projets tardent à voir le jour. Nous recherchons un maximum de subventions avant de nous engager.

Enfin j'en appellerai à un peu de civisme. En effet, nous constatons une recrudescence de petits problèmes qui peuvent déranger vos voisins, les Saillanais en général. Cela peut être votre chien qui va faire ses besoins sur les places publiques, comme votre poubelle qui n'est pas rentrée et qui masque la visibilité, comme votre voiture qui est mal garée et qui gêne la circulation, comme des décibels qui dépassent la limite autorisée à des heures où chacun aspire à la tranquillité. C'est pourquoi, je voudrais juste vous faire passer un message, suite au constat que nous pouvons faire des réclamations en mairie, nous vivons dans un village paisible que nous pouvons rendre encore plus paisible. Dans ce monde de plus en plus individualiste, pensez à respecter votre environnement. L'environnement c'est la nature mais c'est aussi les autres...

Dans l'attente de vous rencontrer je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et reste toujours à votre disposition sur rendez vous.

Le Maire,

Martine TILLET-FAURIE

## Réunion du 6 janvier 2011 à 18 heures 30

L'an deux mille onze, le six janvier, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saillans s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine TILLET-FAURIE, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Bénédicte VARREON, Isabelle GOBINAUD, Brigitte RULLIER-LOUSSERT, Isabelle DUPUY  
Messieurs Gabriel CHANSARD, François MARTINEAU, Jean TILLET, Olivier GOUJON

Madame VARREON est nommée Secrétaire de séance.

*En ce début de séance Madame le Maire et les membres du Conseil Municipal ont une pensée toute particulière pour la famille de Martine d'ARFEUILLE, qui nous a quittés cette semaine. Elle propose d'honorer sa mémoire en adressant annuellement un don à la Recherche Contre le Cancer.*

### **Projet de PLU : Phase d'élaboration**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet du PLU au Conseil.

Le conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 123-9 et R 123-18,

Vu la délibération en date du 30 mars 2006 prescrivant l'élaboration du PLU et les modalités de concertation retenues,

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques et les annexes, ainsi que le projet d'aménagement et développement durable (PADD),

Vu les éléments du "porter à connaissance" transmis par le représentant de l'Etat dans le département,

Considérant les trois réunions :

- la première en date du 25 février 2008 portant sur le PADD

Les deux suivantes, le 14 avril 2009 et le 15 juillet 2009, portant sur le zonage et le règlement,

Vu par ailleurs, que des étapes plus formelles ont accompagné ce travail :

- une concertation publique, avec l'organisation d'une réunion de présentation du projet à la population le 18 avril 2008
- conformément à la réglementation, le PADD a été soumis à un débat sans vote en Conseil Municipal public le 03 octobre 2008
- avant la mise au point définitive, la commune a présenté un dossier finalisé aux personnes publiques associées lors d'une réunion du comité technique de pilotage le 27 juin 2008 pour accueillir leurs derniers avis

Considérant que le projet du Plu est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées,

Après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (*Nb : Madame le Maire et Monsieur Jean TILLET, conformément à ce qu'ils avaient précédemment annoncé, ne prennent pas part à cette décision*)

- de tirer le bilan de la concertation (voir le détail ci-après)
- d'arrêter le projet de PLU de la commune de SAILLANS,
- que le projet de PLU sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du PLU, au titre des articles L121-14 et L123-6 du Code de l'urbanisme
- que les présidents des associations agréées en application de l'article L121-5 pourront en prendre connaissance à la mairie s'ils le demandent

### **Bilan de la concertation**

Le projet de PLU a été présenté à la population de la façon suivante :

- Concertation publique, avec l'organisation d'une réunion de présentation du projet à la population le 18 avril 2008 par le cabinet l'APIETA
- Conseil Municipal le 03 octobre 2008 en présence de la DDE, de l'APIETA et des habitants du Basque
- Réunion avec les habitants du lieu-dit "Le basque" le 24 octobre 2008

- Entrevue entre le Maire et Monsieur et Madame L'EVEQUE, représentants des habitants du Basque qui avaient demandé audience.
- Information régulière de l'avancement du projet par le biais du bulletin municipal.

Les remontées faites par les habitants, du lieu-dit Le Basque exclusivement, sont les suivantes :

- o interrogations sur les raisons d'une extension de l'urbanisation au lieu-dit "Le Basque"
- o interrogations sur le nombre de maisons notamment au Basque
- o interrogations sur les raisons qu'a la municipalité d'arriver à 500 habitants
- o les terrains (du Basque) classés en AOC seraient menacés par cette urbanisation
- o risques de fissures liés aux gonflements des argiles
- o craintes sur la sécurité au Basque et à Bel Air
- o interrogations sur le coût pour les contribuables de ce projet, principalement le coût des extensions de réseaux (routier, EDF, eau)
- o manque de transparence dans la procédure du PLU

Les suites données à ces requêtes sont les suivantes :

#### **Concernant le seuil de 500 habitants,**

Le seuil de 500 habitants, outre les motifs déjà exposés lors de réunion de concertation du 24 octobre 2008 avec les habitants du Basque, repose sur le choix fait par le Conseil Municipal de poursuivre la croissance connue par la commune, proche de 2% par an.

Il fait écho aux objectifs affichés dans la délibération d'élaboration du PLU régulièrement affichée du 11 avril 2006 au 11 juin 2006 faisant état d'augmenter quelque peu la population (maximum 100 habitants).

Le code de l'Urbanisme fait obligation, entre autres, aux communes, dans son article L-110 « d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat...répondant à la diversité des besoins... ».

Le seuil de 500 habitants apparaît donc comme un objectif réaliste qui permet d'assurer une croissance normale de la commune et un renouvellement de la population, permettant également de faire vivre l'école communale (autre objectif initial). Cette population nouvelle correspond à la création d'une trentaine de logements répartis entre le Bourg, Bel Air, Le Basque et divers hameaux. Le PLU présente une capacité d'accueil estimée à 38 logements. A ce titre, le projet n'est pas surdimensionné par rapport aux objectifs de population.

#### **Concernant la constructibilité du Basque,**

Ce secteur a bénéficié de la récente création de 5 maisons s'ajoutant aux 5 existantes. Cette densité permet d'identifier ce secteur comme Partie Actuellement Urbanisée au sens du Code de l'Urbanisme et pouvant supporter une extension urbaine.

A ce titre, il a fait partie de la réflexion du Conseil Municipal comme d'autres secteurs lors de l'examen des hameaux susceptibles de bénéficier d'une extension de l'urbanisation.

Comme Les Struliez, Bel-Air, Le Moulin, Bois Vert, Le Basque bénéficie d'une zone urbaine U caractérisant l'urbanisation. Le conseil municipal a choisi de densifier certains d'entre eux : Le Basque, Bel Air, Les Struliez et le Moulin

Dans les deux derniers ne sont prévus que le remplissage des parcelles restantes au sein du tissu urbain existant.

Afin de répondre aux préoccupations soulevées lors de la concertation, les zones constructibles de Bel-Air et du Basque sont classées en zone AU assorties d'orientations particulières d'aménagement garantissant une amélioration des conditions de circulation et de sécurité au droit du secteur. Ces orientations conditionnent, en outre, l'ouverture de cette zone à une vérification des capacités des réseaux au regard du futur projet et à la résolution du problème de la défense incendie. Il est également rappelé que l'extension de l'urbanisation se limite au vis-à-vis de l'existant.

Ceci est de nature à éviter une éventuelle charge financière trop lourde pour la mise à niveau des réseaux. De même, les orientations particulières d'aménagement sur Bel-Air garantissent le maintien du cadre de vie.

#### **Concernant le risque retrait gonflement des argiles,**

Ce risque correspond à un aléa qui n'interdit en rien la construction. Face à l'absence de désordre signalé sur les constructions existantes, le Conseil Municipal a jugé que l'information des futurs pétitionnaires leur permettrait de prendre d'éventuelles dispositions dans la structure de leur construction.

### **Concernant l'aire AOC,**

L'ensemble des terrains non inondable auquel il faut soustraire les boisements du Nord du territoire est classé en aire AOC.

Ainsi la croissance communale ne peut s'envisager que sur des terrains en AOC. Le Conseil Municipal a cherché à éviter les meilleurs terroirs non enclavés en zone urbaine.

Une réunion de travail spécifique a réuni l'INAO et la Chambre d'Agriculture afin de recueillir leur avis. Lors de cette réunion, l'INAO a considéré les terrains du Basque et de Bel-Air sans qualité agronomique spécifiquement remarquable par rapport au reste de la commune.

### **Concernant le manque de transparence dans l'élaboration du PLU,**

Dans sa délibération du 30 mars 2006 relative à l'élaboration du PLU, le Conseil Municipal fixait les modalités de concertation. A savoir : une réunion publique et une information dans les bulletins municipaux. Cette information devait être assortie de sondages. Ces derniers ont consisté à laisser la possibilité à chacun de s'exprimer librement dans les bulletins municipaux en particulier sur les éléments du PLU. Il est à noter que certains habitants ont pu consulter les éléments du PLU et que Madame le Maire et le Conseil Municipal ont reçu quand ils en ont exprimé le souhait, les habitants de la commune. Le PLU a donc été réalisé en transparence, le conseil municipal prenant en compte les éléments pertinents issus de la procédure de concertation

Conformément à l'article R123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

### **Projet UNESCO du bassin de la Dordogne**

Madame la Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le dossier de candidature pour le classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre du label Homme et Biosphère, préparé par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne Epidor.

#### **Présentation**

Le conseil d'administration d'Epidor souhaite présenter la candidature du bassin versant de la Dordogne pour un classement par l'UNESCO au titre de Réserve mondiale de biosphère. Pour être éligible, deux conditions sont à réunir :

- le bassin versant de la Dordogne doit représenter une haute valeur écologique,
- la candidature du bassin versant de la Dordogne doit être acceptée et soutenue par le maximum d'acteurs du bassin.

L'obtention de ce label serait l'occasion de faire reconnaître internationalement la valeur du bassin versant de la Dordogne. Elle viendrait couronner les nombreux efforts réalisés sur le bassin de la Dordogne. Elle viendrait couronner les nombreux efforts réalisés sur le bassin de la Dordogne pour concilier développement économique et respect de l'environnement aquatique. Elle soutiendrait les nouvelles initiatives allant en ce sens. Enfin, elle serait l'occasion de mieux faire connaître le bassin versant et la rivière Dordogne à ses propres riverains et de susciter en eux un sentiment d'appartenance et de fierté.

Le label concernerait l'ensemble du bassin versant avec comme axe central la rivière Dordogne, qui forme un trait d'union entre les territoires de l'amont et de l'aval. La rivière bénéficie encore d'une très bonne qualité, résultat des pratiques et des usages qui se développent sur l'ensemble du bassin versant. A ce titre, la Dordogne est un indicateur intéressant du caractère durable du développement du bassin versant.

Le label UNESCO ne produit pas de contraintes réglementaires nouvelles. Il est l'occasion de prendre conscience que l'état de la Dordogne dépend de l'engagement de chacun dans la voie d'un développement respectueux de l'environnement. A défaut, il pourrait être retiré lors d'une révision par l'UNESCO.

Ce projet de labellisation du bassin de la Dordogne est exemplaire à deux titres. D'abord, parce qu'il concerne un grand territoire et qu'il formerait la réserve de la biosphère la plus étendue d'Europe. Enfin, parce que contrairement à d'autres réserves de biosphère, la Dordogne n'est pas un milieu "sous cloche". La rivière Dordogne est en effet un milieu exploité par l'Homme, notamment pour la production

hydroélectrique. A ce titre, ce projet correspond complètement à une conception moderne du développement durable.

Le soutien de la population et de ses représentants est essentiel pour l'obtention du label Réserve de biosphère de l'UNESCO. La présente délibération du Conseil Municipal témoignera ainsi de l'engagement des élus dans le projet. Il est aussi important qu'ils promeuvent ce projet et les valeurs qu'il porte auprès de leurs administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Prend acte** de la valeur patrimoniale du bassin de la Dordogne et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie les enjeux écologiques et économiques,

**Se prononce favorablement** pour un classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre de réserve mondiale de Biosphère,

**Soutient** la démarche engagée par Epidor, porteur du projet.

### FDAEC 2011

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal que le dossier concernant le F.D.A.E.C. doit être déposé.

Le Conseil décide de proposer les travaux et acquisitions suivants :

<u>Travaux</u>	<u>Entrepreneurs</u>	<u>Total Hors taxes</u>	<u>Total T.T.C.</u>
Bar-Restaurant Les Catalpas : Remplacement de store	SODICOVER Entreprise	4 395.00 €	5 256.42 €
Bâtiments Communaux : Travaux d'isolation	<u>ISOL TOIT</u>	2 500.00 €	2 637.50 €
	AQUITAINE TECHNOLOGIE	5 000.00 €	5 980.00 €
	ISOLANATURA	2425.00 €	2900.30 €
	<b>TOTAL</b>	<b>14 320.00 €</b>	<b>16 774.22 €</b>

### Restaurant les Catalpas

La Mairie a été reçue par Maître BOIREAU, Avocat du Barreau de Libourne, au sujet du projet de Madame LAMBERT, de vendre le fonds de commerce du Restaurant Communal.

Après lecture du contrat de bail, il en ressort que Madame LAMBERT n'est que gérante du local, et n'a donc pas le pouvoir de vente sur ce fonds de commerce.

Un courrier sera adressé à Madame LAMBERT, afin qu'elle expose à la Mairie ses projets suite à ce refus de vente.

### Personnel Communal

- Le départ à la Retraite de Monsieur Marc FOURCADE étant prévu en juillet 2011, Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a déjà reçu de nombreuses candidatures d'habitants de la commune.

- L'Etat ayant supprimé les CAE (Contrats aidés .....), les collectivités locales ne savent pas comment ils seront remplacés. Madame le Maire informe donc le Conseil que les postes de Madame Sylvie DESGANS et d'Agnès MONFORT, sont pour l'instant mis en réserve.

- Madame le Maire informe le Conseil qu'une pétition lui a été adressée via ses administrés, concernant le départ de Céline TERRIER de son poste de Bibliothécaire. Les habitants de Saillans regrettent son départ, de même que les membres du Conseil Municipal, car grâce à elle la Bibliothèque municipale était devenue un lieu de convivialité.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de lui créer un poste à temps partiel (12 ou 16 heures par semaine), et ce en attendant qu'un projet de bibliothèque intercommunale se mette en place.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité



## Questions diverses

### • Travaux de bâtiment

Le Conseil Municipal conformément à l'article L1612-1 du CGCT autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant prévisionnel des crédits sur exercice 2011 :

Chapitre 21 : 16 000 €

Chapitre 23 : 4 200 €

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget prévisionnel 2011 lors de son adoption.

### • Vœux du Maire

Madame le Maire rappelle qu'elle présentera ses vœux à ses administrés le 22 janvier à 11h00 à la Salle des Fêtes, et qu'ils seront suivis du repas des Anciens.

## Réunion du 15 février 2011 à 18 heures 30

L'an deux mille onze, le quinze février, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saillans s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Martine TILLET-FAURIE, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Bénédicte VARREON, Isabelle GOBINAUD, Messieurs Gabriel CHANSARD, François MARTINEAU, Jean TILLET, Olivier GOUJON

**Etaient absents** : Mesdames Isabelle DUPUY, Brigitte RULLIER

Madame VARREON est nommée Secrétaire de séance

### **FDAEC 2011**

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général au cours de l'Assemblée plénière de décembre 2010.

La réunion cantonale du 2 février, présidée par Monsieur Michel FROUIN, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 6 006 euros.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2011 les opérations suivantes :

Remplacement du store du restaurant Les Catalpas	5 256.42 € TTC
Travaux d'isolation au logement communal de La cure	2 637.50 € TTC
Travaux humidité au logement communal de La Cure	5 980.00 € TTC
Travaux d'isolation du restaurant scolaire	2 900.30 € TTC
- de demander au conseil Général de lui attribuer une subvention de 6 006 € au titre de ces investissements (hors voirie)
- d'assurer le financement complémentaire de façon suivante :
  - par autofinancement, pour 10 768.22 €

### **Augmentation des loyers**

Compte tenu de l'augmentation annuelle prévue dans les baux, le Conseil Municipal décide de fixer les montants des loyers mensuels communaux selon l'indice publié le 1<sup>er</sup> janvier 2011 comme suit :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 le loyer de :

- M. et Mme LEPORACE est de 810.15 €
- Mme GUICHENEY-ODRY est de 598.33 €
- Mme LAMBERT est de 287.23 € (local commercial) et 85.10 € (logement)
- ONC est de 1311.53 € par trimestre

A compter du 1<sup>er</sup> février le loyer de :

- M. MURAT est de 141.10 €

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 le loyer de :

- M. BALLA et Mlle CONVERT est de 730.75 €
- M. et Mme FAUQUET est de 738.31 €

### **DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2011**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de subvention au titre de la DGE 2010 n'a pas été retenue par les services. Elle indique également que la collectivité peut renouveler une fois la demande de subvention.

Le Conseil décide de représenter le même projet (1<sup>ère</sup> tranche : création de la garderie pour un montant hors taxe de 148 7138.53 €) et de demander une subvention au titre de la DETR 2011 (anciennement DGE) pour un montant de 35 000 €.

### **Lac des Dagueys**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réunion qu'elle a eue avec le Club du Roseau Dagueyais et les représentants des Autoroutes du Sud de la France, une nouvelle convention tripartite doit être établie. Le montant de la location du Lac des Dagueys demeurerait inchangé : 600 euros par an.

### **Toiture de la Sacristie**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture de la sacristie doit être refaite. Le Conseil décide de déposer une demande de subvention au titre du programme Patrimoine Rural Non Protégé auprès du Conseil Général :

Nature des travaux	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Réfection toiture de la sacristie	MURAT Laurent	4 074.28 €	4 298.36 €

### **Dématérialisation des convocations du Conseil Municipal- Délibération n°20110215-06**

Madame le Maire informe le Conseil qu'avec l'introduction progressive des nouvelles technologies, le gouvernement a souhaité prévoir la dématérialisation de la procédure de convocation des organes délibérants. Dans le cadre du projet de loi relatif aux responsabilités locales, une modification du Code Général des Collectivités Territoriales a lieu permettant une convocation par écrit « sous quelque forme que ce soit. En pratique, l'envoi des ordres du jour et des documents d'information relatifs aux affaires mises en délibéré (notes explicatives de synthèse ou rapports préalables) pourra être effectué valablement quelle que soit la forme utilisée, sur support papier ou par transmission numérique.

Les membres du Conseil (en possession d'une adresse e-mail) souhaitent que les convocations aux réunions, les ordres du jour et les documents d'information s'y rattachant, leur soient envoyés de façon dématérialisée. N'ayant pas d'adresse e-mail, Messieurs TILLET et CHANSARD continueront de recevoir ces documents sous format papier.

### **Personnel communal**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux contrats CAE arrivent à leur terme : celui de Madame Agnès MONFORT (en mai), celui de Madame Sylvie DESGANS (en août).

Le Conseil municipal, propose de renouveler ces deux contrats par deux nouveaux contrats de 20 heures hebdomadaires, d'une durée de 6 mois chacun.

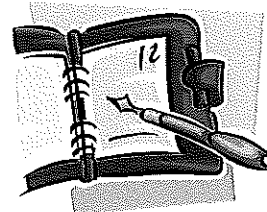
### **Questions diverses**

Suite aux réclamations de plusieurs usagers, le sens interdit des Struliez va être retiré. Un miroir sera mis en place au niveau du bâtiment de Monsieur

Stationnement en haut du lieu dit La Croix : Madame le Maire propose de faire un courrier aux riverains, leur demandant de ne plus se garer au niveau du stop. Un parking est à leur disposition derrière le bâtiment de la chasse.

Olivier GOUJON évoque la possibilité pour chaque Conseil Municipal d'exonérer de la taxe foncière les propriétés non bâties, les verges et terrains viticoles. Le Conseil Municipal, lui rappelle que les ¾ du budget de la commune proviennent de ces taxes foncières.

# COMMUNIQUÉ



## ➤ RECENSEMENT MILITAIRE : GARÇONS ET FILLES

- Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 1995 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 30 juin 2011
- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et la pièce d'identité
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.

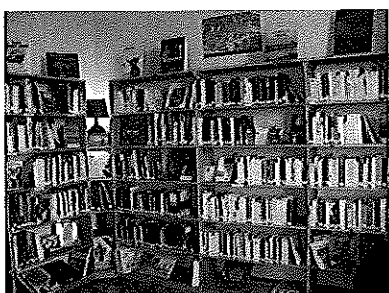
## ➤ INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Nous vous rappelons que l'inscription sur la liste électorale n'est pas systématique. Les personnes qui ne sont pas inscrites sont priées de venir à la mairie avant le 31 décembre 2011. Se munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

## ➤ VACANCES SCOLAIRES

Printemps	Du samedi 9 avril 2011 au lundi 25 avril 2011 inclus
Été	Le samedi 2 juillet 2011

## ➤ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Le contrat de Céline TERRIER avait pris fin le 31 décembre 2010. Le Conseil Municipal, en séance du 6 janvier a décidé de conserver son poste, à raison de 2 jours par semaine. Le Conseil a également pris note de la pétition qui a circulé dans la commune demandant de garder Céline en poste. Il a été très touché par cette mobilisation qui a démontré l'attachement des Saillanais pour leur bibliothèque municipale...et pour leur bibliothécaire qui a su faire de cet espace culturel un véritable lieu d'échanges, chaleureux et convivial. Merci à Céline et merci à vous pour elle !

Votre bibliothèque est désormais **ouverte les mardi et vendredi de 14h à 18h.**

A votre disposition, pour tout contact: [bibliosaillans@yahoo.fr](mailto:bibliosaillans@yahoo.fr)

## ➤ SITE INTERNET

Un nouveau site internet de la mairie est à l'essai. Le but étant que le secrétariat puisse le gérer dans sa totalité et en toute liberté et ainsi le rendre plus intéressant et attractif.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter ce début de conception : [www.mairiedesaillans.jimdo.com](http://www.mairiedesaillans.jimdo.com)

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions sur les rubriques, les informations, etc, que vous aimeriez voir apparaître.

Concernant les rubriques viticoles, associatives et les professions libérales :

Vous pouvez envoyer des informations et des photos (de votre propriété, de vos manifestations, de votre activité, etc...) sur le mail de la mairie : [mairie-de-saillans@bbox.fr](mailto:mairie-de-saillans@bbox.fr)

➤ **CLUB DE PETANQUE**

La Boule Saillanaise, dont vous retrouverez l'article dans la rubrique des associations, vient enrichir la vie communale.

Nous souhaitons la bienvenue et une longue vie à cette toute nouvelle association !

➤ **RETOUR SUR LA PAGE « APPEL À IDÉE »**

A la demande de beaucoup d'administrés qui se sont exprimés dans la page « Appel à idées », nous allons essayer de faire distribuer dans chaque boîte aux lettres les avis de décès. Nous ne pouvons garantir une distribution systématique par nos agents municipaux, mais nous ferons le maximum.

➤ **KITS HYDRO ÉCONOMES**

Ces kits qui peuvent vous permettre de faire des économies d'eau sont disponibles depuis plusieurs mois en mairie. Munissez-vous de votre facture d'eau, et de la somme de 2 € pour l'achat de ce kit à installer sur vos robinets.

➤ **COMPOSTEURS**

Dans un souci de produire moins de déchets et de jardiner au naturel, des composteurs sont à votre disposition en mairie. Ils vous serviront à fabriquer votre propre engrais écologique avec vos déchets de cuisine et de jardin. N'hésitez pas, pour contribuer à une Terre plus saine, à venir en retirer un. Ils sont gratuits !

**Important** : en rupture pour l'instant, les composteurs seront disponibles début mai

➤ **RAPPEL À TOUS NOS ADMINISTRÉS :**

- Veillez à mettre votre **nom et le numéro de votre lieu-dit sur votre boîte aux lettres** : certains courriers reviennent systématiquement en mairie (le facteur ne vous connaît pas forcément!)

- CONTAINERS POUBELLES : Certains d'entre vous laissent leur container poubelle sur le bord des routes toute une semaine. Outre le fait qu'elles dévalorisent le paysage, elles peuvent parfois être dangereuses car elles gênent la visibilité des véhicules ou autres. Merci de rentrer vos poubelles après le passage de la benne.

- BORNE A VETEMENTS :

Il a été installé récemment sur le parking de l'école derrière la mairie à côté de la borne à verre, une borne afin de récupérer des vêtements usagés. N'hésitez pas à en faire bon usage.

- LAMPADAIRES EN PANNE :

Dès que vous constatez un dysfonctionnement au niveau des lampadaires, merci de le signaler en mairie, sans oublier de **relever le numéro inscrit sur le lampadaire**.

- INCINERATION DES VEGETAUX :

Nous vous rappelons que l'incinération des végétaux (tonte, taille de haies, etc.) est interdite du 15/03 au 30/04 et du 01/07 au 30/09 (Arrêté préfectoral du 11 juillet 2005). Elle est tolérée du 01/05 au 30/06 et du 01/10 au 14/03 sur autorisation municipale. Le mieux étant évidemment de les porter en déchetterie.

- INCIVILITÉ :

Les services municipaux ont constaté des dépôts de déchets au niveau du chemin des Combes. Ces dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Se débarrasser de ses déchets encombrants n'importe où est un comportement irresponsable et un manque de civisme. La déchetterie de Vérac a été créée pour récupérer les déchets encombrants ou polluants. La Mairie va solliciter qu'une enquête soit menée et engagera des poursuites.

## **INFOS PRATIQUES**

### **UNE BABY-SITTER A SAILLANS**

Si vous êtes à la recherche d'une baby-sitter sur la commune, contactez :  
Aurélie SOURD (16 ans) demeurant à Reynaud 06.81.51.20.85

### **NOUVEAU (depuis quelques mois) : TAXI A GALGON**

Conventionné Sécurité Sociale 24h/24 7j/7 06.79.69.13.95

### **POUR CONTACTER GDF SUEZ**

A la demande de GDF SUEZ, nous vous communiquons les contacts suivants :

- Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33 (*appel gratuit depuis un poste fixe*)
- Pour le raccordement au gaz naturel : 0 810 224 000 (*prix d'un appel local*)
- Si contrat de gaz naturel ou électricité "Gaz de France Dolce Vita" : 09 69 324 324 (*appel non surtaxé*) ou [www.dolcevita.gazdefrance.fr](http://www.dolcevita.gazdefrance.fr)

### **SMICVAL : CALENDRIERS DE COLLECTE 2011**

Nous vous rappelons que le SMICVAL nous a informés que les calendriers de collecte pour l'année 2011 ne seront pas imprimés et distribués systématiquement comme les années précédentes. Ils sont disponibles en format PDF sur le site du SMICVAL [www.smieval.fr](http://www.smieval.fr)

## **ANNONCES**

### **RECHERCHE PARTENARIAT**

Dans le cadre d'un projet écologique, l'Amicale des Parents d'élèves de l'école de Saillans cherche des entreprises pour réaliser des verres écolos.

Le principe est simple, l'aide financière que vous souhaitez apporter, permettra d'acheter ces gobelets à moindre coût. En échange le nom de votre entreprise ou logo sera intégré sur ces verres puis seront distribués lors de manifestations locales telles que la kermesse de l'école, l'arbre de Noël, le loto etc... Afin de vous donner une idée, vous pouvez consulter ces gobelets sur le site internet : [www.ecocup.fr](http://www.ecocup.fr).

Dans un premier temps, l'amicale souhaite acheter 250 verres pour un coût de 235 €.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mr SEGUIN David au 06.27.44.63.20.

### **VENTE BOIS DE CHAUFFAGE**

Saillanais vend bois de chauffage (chêne et charme)

Pour plus de renseignements : 06.29.71.76.94

## ETAT CIVIL

Le 24 décembre 2010, alors que tout le monde se préparait à fêter Noël,

Jean Christian BADARD,

nous a quittés après s'être battu pendant de longues années contre la maladie avec un courage exemplaire et une humeur toujours égale à lui-même, le sourire et la gaité étant toujours au rendez-vous dans ses propos.

Jean Christian et son épouse, se sont toujours impliqués dans la joyeuse équipe des anciens militaires de la commune de Saillans, ancien combattant d'Algérie, il était porte drapeau et toujours présent aux manifestations du monument aux morts.

Nous adressons à son épouse Raymonde, et à ses enfants, nos sincères condoléances.



Après les fêtes de fin d'année, le 5 janvier, nous avons eu la grande tristesse d'apprendre le décès de notre collègue du Conseil Municipal, Madame Martine d'ARFEUILLE des suites d'une longue maladie.

Madame Martine d'ARFEUILLE était une grande Dame. Impliquée dans la vie de son village discrètement, efficacement par sa place au sein du conseil municipal depuis 2001 et trésorière de l'association des amis de l'église Saint Seurin de Saillans depuis sa création.

En 2008, déjà en lutte contre la maladie elle accepte de partager l'équipe municipale que je souhaitais présenter aux suffrages. Ce fut pour moi un grand honneur.

Discrète, dévouée, intègre, personne précieuse à mes côtés elle avait à cœur la réfection de notre église et de l'ensemble des bâtiments communaux, mais aussi la vie de l'école, l'aide sociale et l'embellissement de la commune.

Merci aux nombreux Saillanais qui l'ont accompagnée à l'Eglise et au Cimetière de Fronsac.

Le 7 février 2011,

Joseph Raymond DIAZ,

nous a quittés. Il était domicilié lieu dit Bel Air à Saillans, depuis peu de temps. Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.



# *La page du personnel communal*

## **POSTES A POURVOIR :**

### **Les contrats d'Agnès et de Sylvie arrivent, hélas, à échéance.**

- Nous recherchons une personne pour assurer l'entretien des bâtiments communaux (mairie, école, salle des fêtes, restaurant scolaire) + service le midi au restaurant scolaire  
Personne sérieuse et organisée  
Contrat de 6 mois renouvelable jusqu'à 24 mois  
20 heures par semaine  
Eligible en contrat CUI  
**Poste à pourvoir le 23 mai 2011**
  
- Nous recherchons une personne pour seconder notre ATSEM, Isabelle BACHELOT.  
Expérience avec les enfants exigée  
Personne sérieuse et dynamique  
Contrat de 6 mois renouvelable jusqu'à 24 mois  
20 heures par semaine  
Eligible en contrat CUI  
**Poste à pourvoir à la rentrée de septembre 2011**

### **Notre agent Marc FOURCADE avance à grands pas vers une retraite bien méritée !**

Poste à pourvoir en juin ou septembre 2011 selon les possibilités de départ de Marc suite à la réforme des retraites.

Sous la responsabilité du Maire et du Maire Adjoint, l'agent devra être d'une grande polyvalence et avoir une expérience significative ou de bonnes connaissances dans les domaines suivants : maçonnerie, plomberie, menuiserie, électricité, techniques écologiques pour l'entretien des espaces verts (désherbage manuel, paillage, produits phyto naturels).

Grande autonomie – Esprit d'initiative – Esprit d'équipe – Qualités d'encadrement –  
Discrétion exigée  
Permis B exigé  
Permis PL souhaité

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, adressez votre candidature au secrétariat de la mairie.

## CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG



Signature avec le Vice Président du Conseil Général, Michel FROUIN, le 21 janvier 2011.

Nous sommes heureux de vous annoncer que notre CAB a enfin été signée en janvier dernier ! Nous finissons presque par ne plus y croire...

Si tout va bien, nous pensons commencer les travaux au mois d'octobre ou novembre.

Ces travaux vont s'effectuer en 3 tranches :

### **Tranche 1 :**

- abords du restaurant et de la salle des fêtes (fin 2011)
  - abords de l'église et du monument aux morts (2012)
- voir projections ci-après*

### **Tranche 2**

(2012 à début 2013):

- abords de la mairie et de l'école
- entrée ouest du bourg

### **Tranche 3**

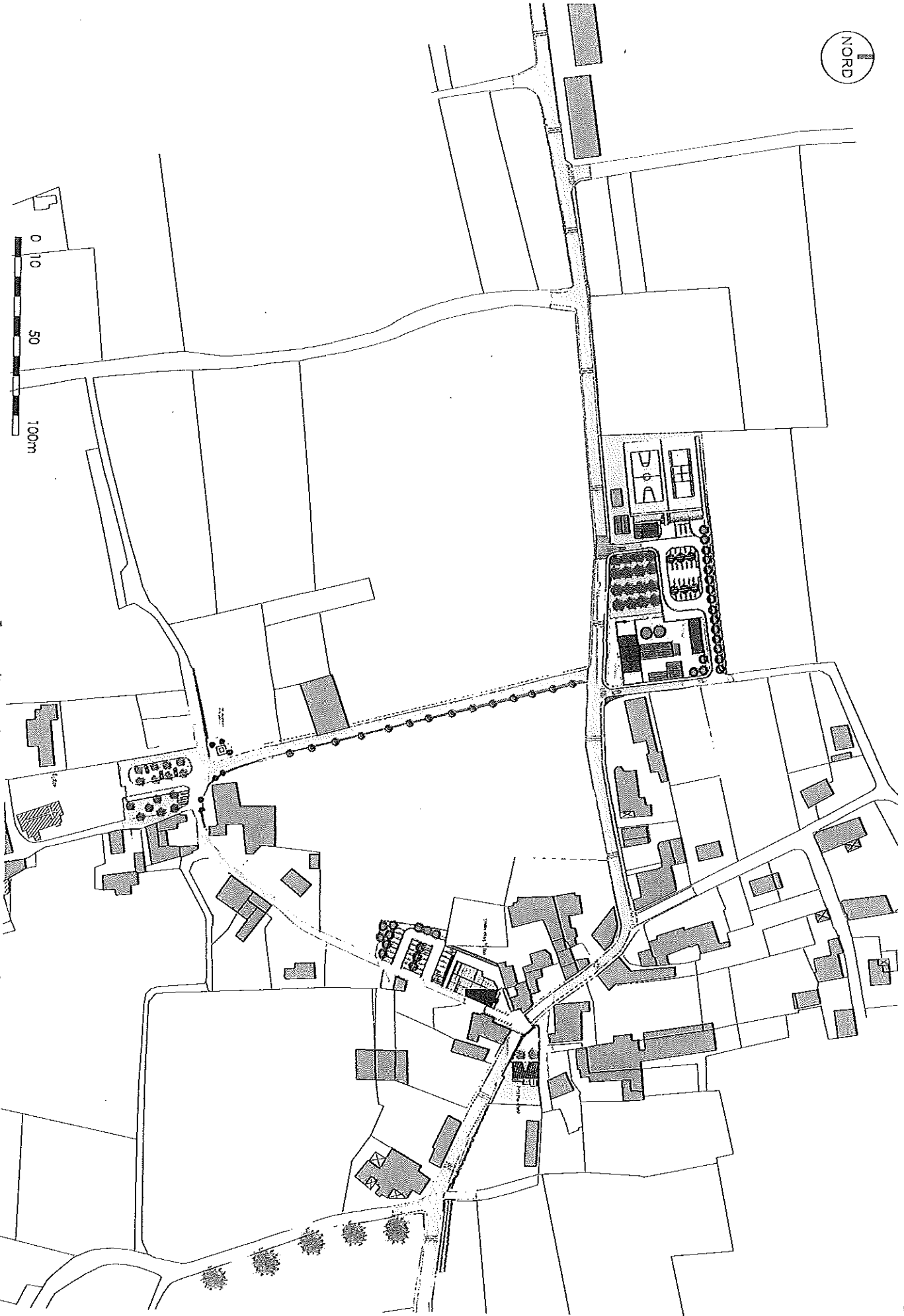
(2013 à début 2014):

- entrée est du bourg
- traversée du bourg aggloméré



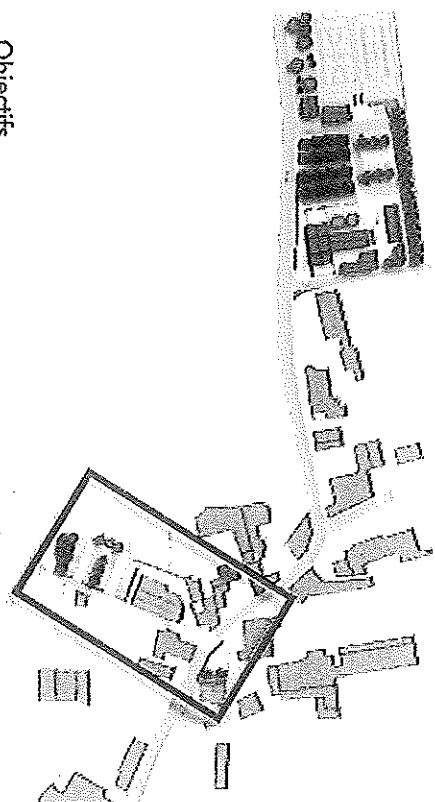


# 1. Plan d'aménagement du Bourg



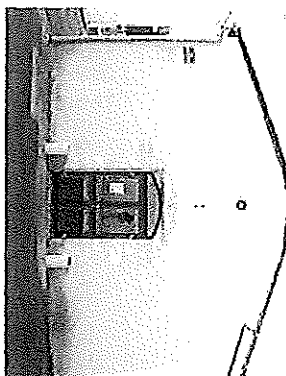
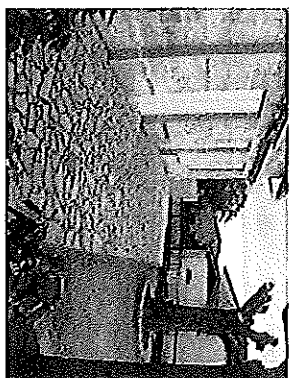
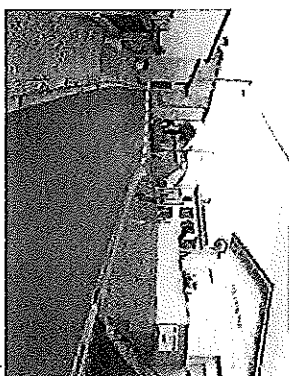
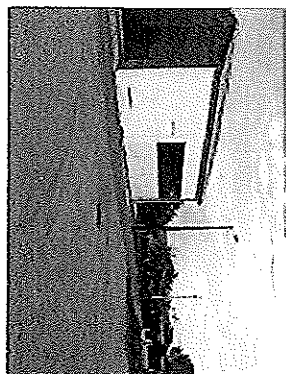
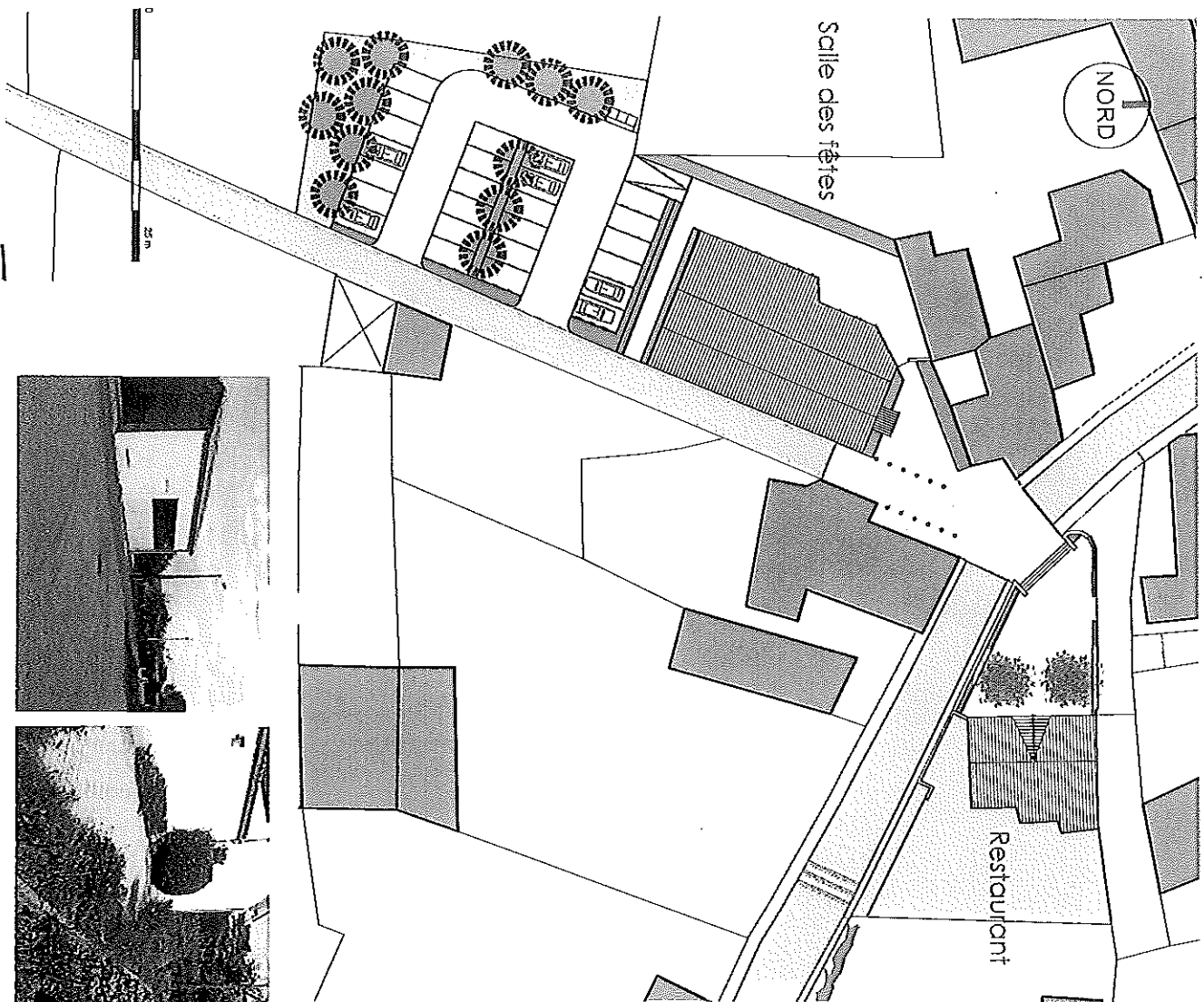
Troisviesse architecture et urbanisme - Fabien Chorol Paysagiste - Etude préalable à une convention d'aménagement de bourg - Phase III: Fiches d'actions -

Fiche 2 : Abords du restaurant et de la salle des fêtes



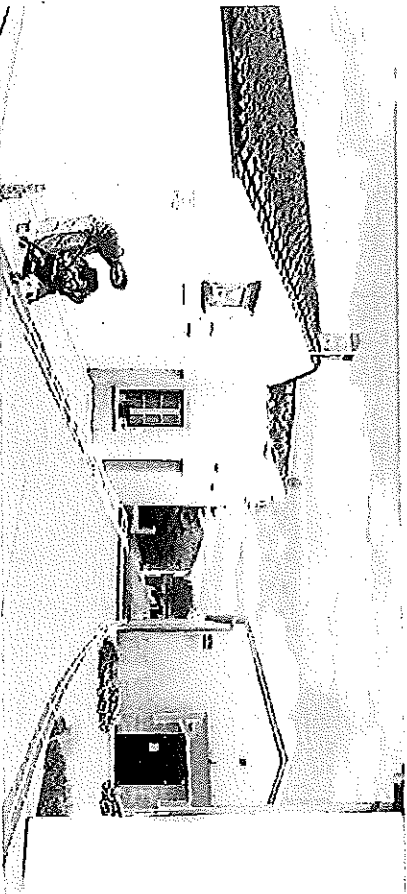
**Objectifs**

- Marquer qualitativement la traversée du bourg
- Atténuer la vitesse des véhicules
- Renforcer et sécuriser les espaces dévolus aux piétons
- Marquer clairement les espaces dévolus aux véhicules et aux piétons
- Aménager un espace unitaire mettant en scène la place des Cortalpas (unique espace public en cœur de bourg) et les abords de la salle des fêtes
- Marquer l'entrée principale de la salle des fêtes





Abords du restaurant : Etat projeté



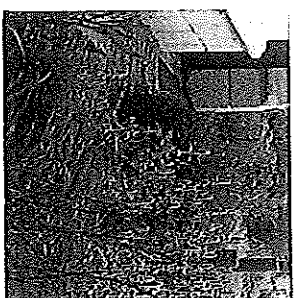
Abords de la salle des fêtes : Etat projeté



Mur en pierre et revêtement calcaire



Banquette végétalisée



Un plateau traversant permet la mise en place d'un espace unitaire à hauteur du carrefour.

Ce plateau traité en béton désactivé permet simultanément de rejoindre la salle des fêtes et la place.

L'ouverture de la place sur la traversée est marquée par un large essai d'accès implanté dans la continuité du plateau. Il amorce un trottoir aménagé d'un seul côté de la voie et présentant une largeur de 1,4m.

La place est traitée en gravillons (Mignonette de Garonne) et délimitée par des plots en pierre reconstituée.

Le mur de soutènement fait l'objet d'une réhabilitation et les parties en béton armé font l'objet d'une finition en calcaire.

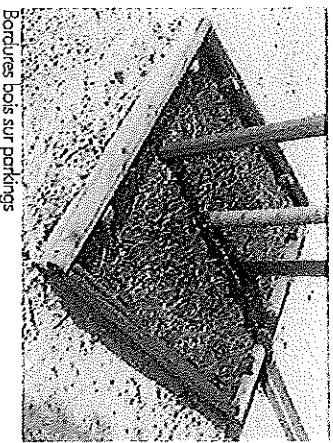
Des banquettes végétales soulignent la partie haute du mur et accueillent une végétation arbusive ainsi que des plantes grimpan-tes.

L'entrée de la salle des fêtes est marquée par un auvent et des banquettes végétales.

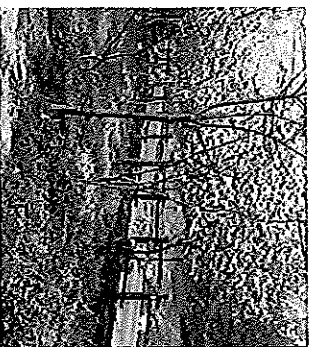
Des plots en pierre délimitent les emprises dévolues aux véhicules.

Le stationnement dans le parking situé à l'arrière de la salle des fêtes fait l'objet d'une restructuration et d'une mise en valeur paysagère.

Les poches de stationnement sont recoupées par des arbres fruitiers décoratifs et par une végétation de type arbusif.



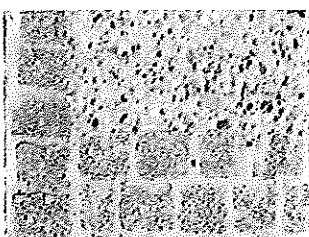
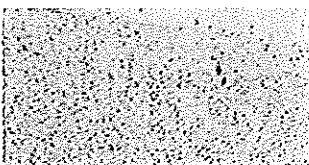
Bordures bois sur parkings



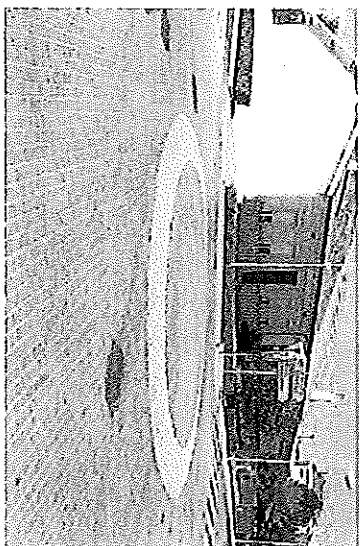
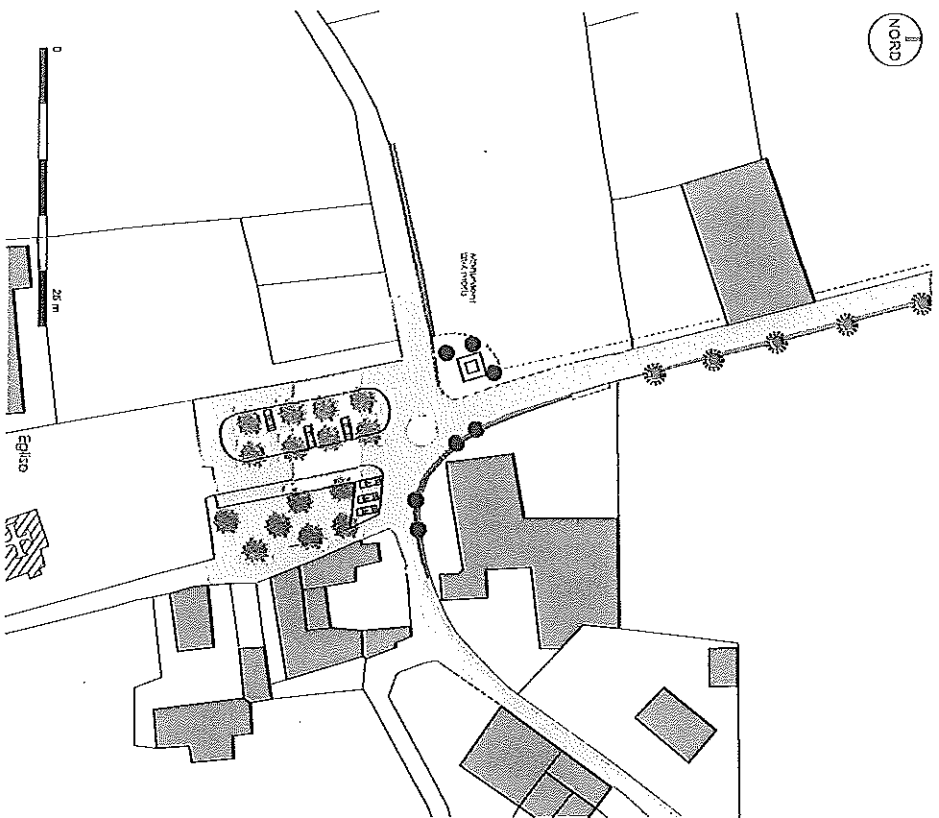
Fruitiers décoratifs



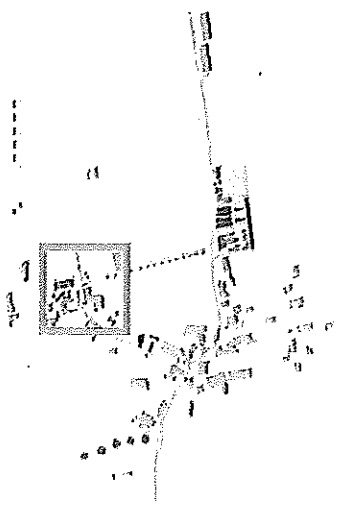
Revêtements en grânes calcaires, en pierre reconstituée et en béton lavé



# Fiche 5 - Abords de l'église et du monument aux morts



Le giratoire



## Objectifs

- Mettre en valeur l'accès à l'église
- Sécuriser les mouvements de véhicules à l'entrée de la place
- Réduire le côté minéral de l'espace au droit du monument aux morts

## Mise en oeuvre

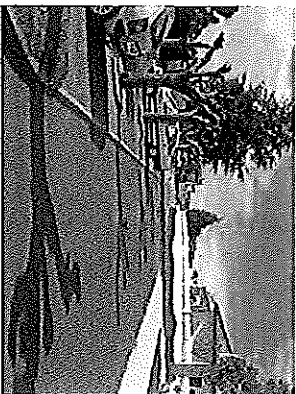
L'actuelle place de l'église est aujourd'hui un espace bien proportionné entre espace vert, voirie et stationnement. Les surfaces en enrobé paraissent aujourd'hui relativement très présentes. Elles sont ainsi réduites au niveau de l'accès principal vers le cimetière (remplacées par une surface en béton désactivé), au niveau d'un giratoire central permettant de ralentir la vitesse et de faciliter les mouvements, ainsi qu'au niveau de l'entrée, vers le monument aux morts dont les murs sont reconstitués.

En face, le pied du mur de soutènement privé est transformé en massif arbustif, planté, protégé par une jardinière bois.

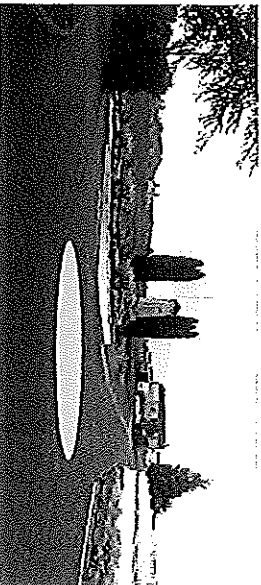
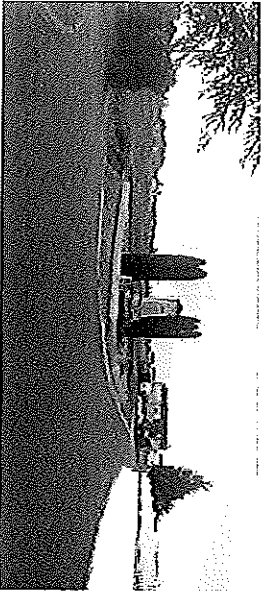
## Plantation des jardinières



## Les voies d'accès au parking de l'église



## Le carrefour d'arrivée : mise en scène du monument aux morts, et plantation du pied du mur

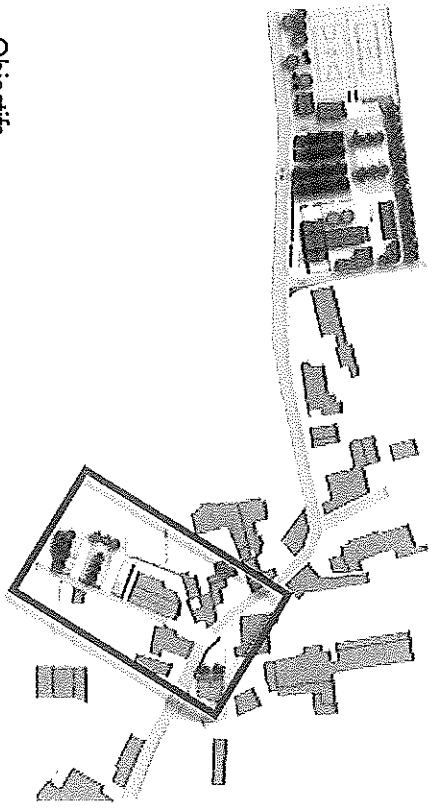
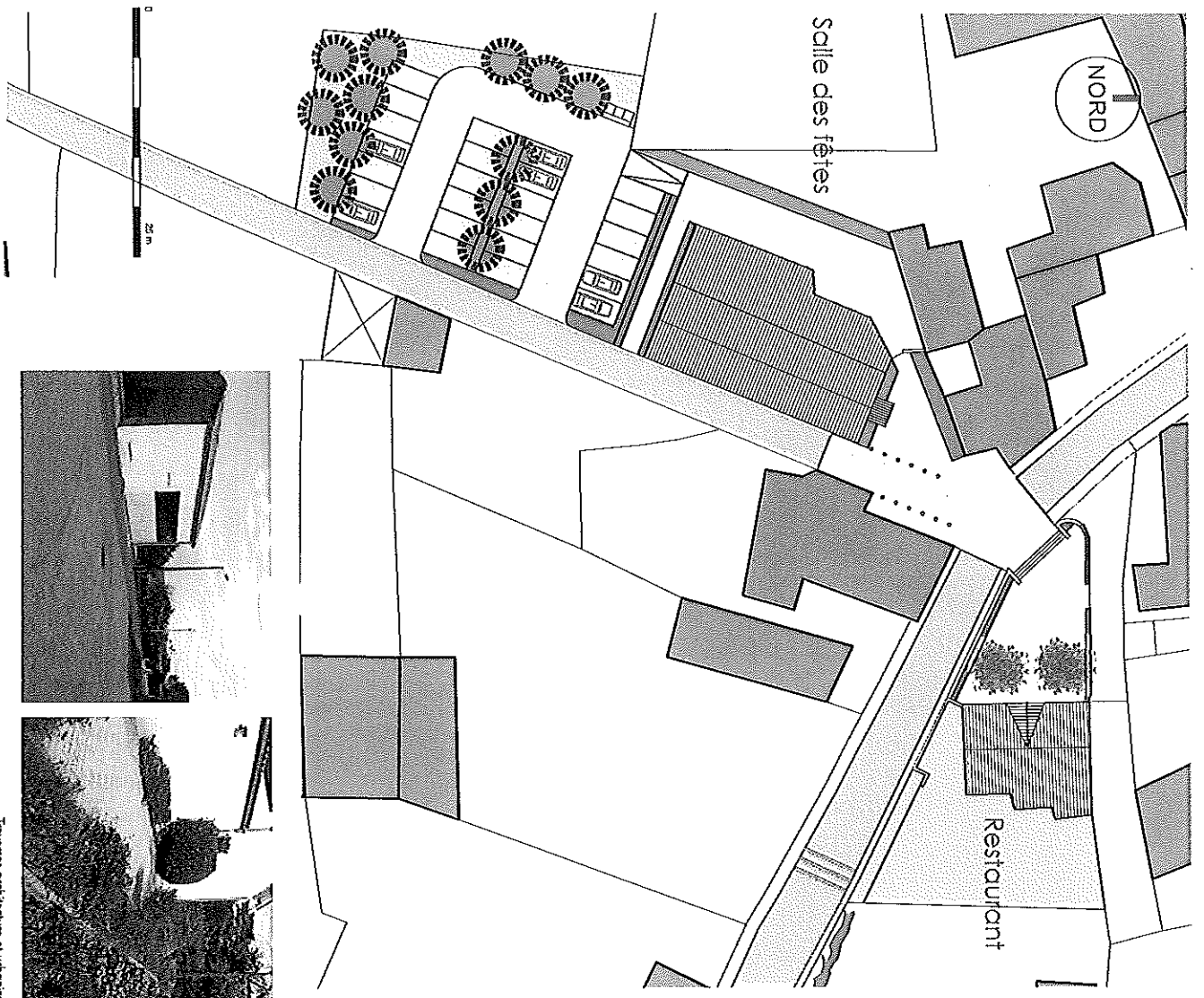


# 1. Plan d'aménagement du Bourg



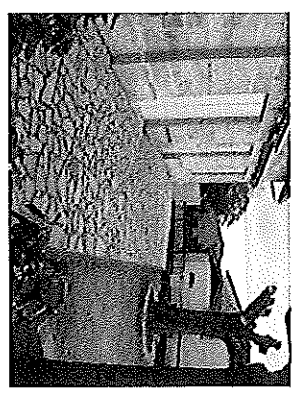
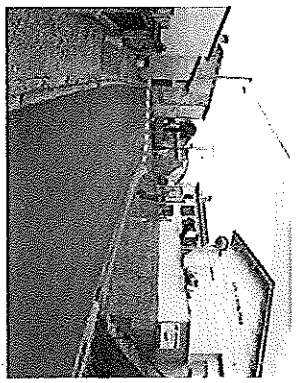
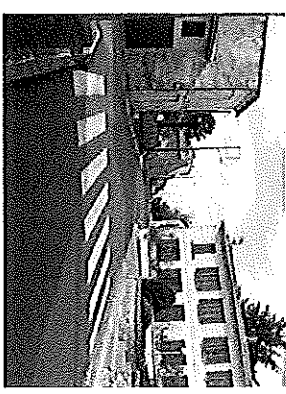
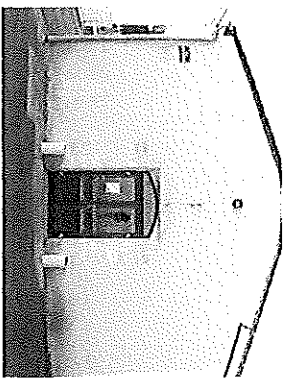
Traverses architecture et urbanisme - Fabrice Charlot Paysagiste - Etude préalable à une convention d'aménagement de bourg - Phase III: Fiches d'actions -

Fiche 2 : Abords du restaurant et de la salle des fêtes



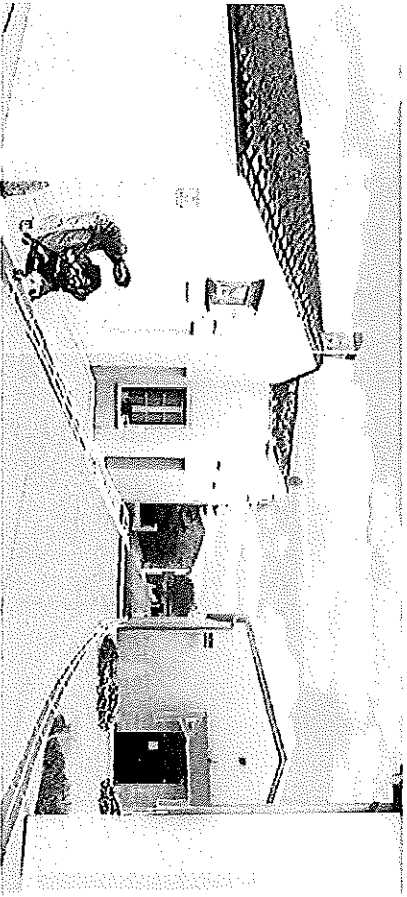
**Objectifs**

- Marquer qualitativement la traversée du bourg
- Atténuer la vitesse des véhicules
- Conforter et sécuriser les espaces dévolus aux piétons
- Marquer clairement les espaces dévolus aux véhicules et aux piétons
- Aménager un espace unitaire mettant en scène la place des Catrops (unique espace public en coeur de bourg) et les abords de la salle des fêtes
- Marquer l'entrée principale de la salle des fêtes

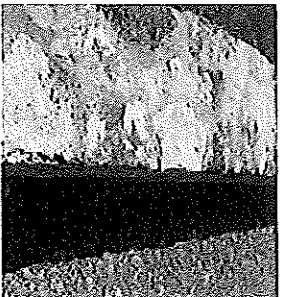




Abords du restaurant : Etat projeté



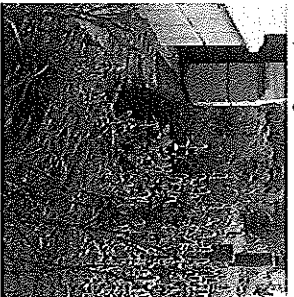
Abords de la salle des fêtes : Etat projeté



Muret pierre et revêtement calcaire



Banquette végétalisée



Un plateau traversant permet la mise en place d'un espace unitaire à hauteur du carrefour.

Ce plateau traité en béton désactivé permet simultanément de rejoindre la salle des fêtes et la place.

L'ouverture de la place sur la traversée est marquée par un large escalier d'accès implanté dans la continuité du plateau. Il amorce un trottoir aménagé d'un seul côté de la voie et présentant une largeur de 1,4m.

La place est traitée en gravillons (Mignonette de Garonne) et délimitée par des plots en pierre reconstituée.

Le mur de soutènement fait l'objet d'une réhabilitation et les parties en béton armé font l'objet d'une finition en calcaire.

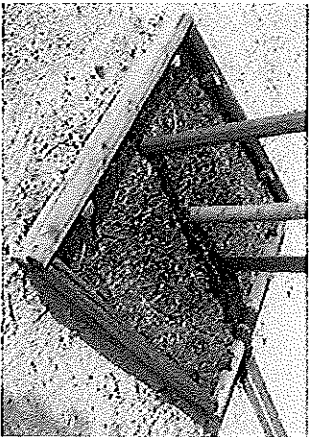
Des banquettes végétales soulignent la partie haute du mur et accueillent une végétation arbustive ainsi que des plantes grimpan-tes.

L'entrée de la salle des fêtes est marquée par un ouvert et des banquettes végétales.

Des plots en pierre délimitent les emprises dévolues aux véhicules.

Le stationnement dans le parking situé à l'arrière de la salle des fêtes fait l'objet d'une restructuration et d'une mise en valeur paysagère.

Les poches de stationnement sont recoupées par des arbres fruitiers décoratifs et par une végétation de type arbustif.



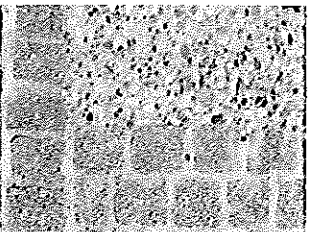
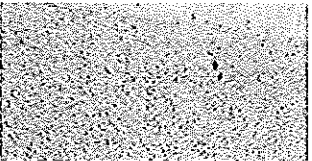
Bordures bois sur parkings



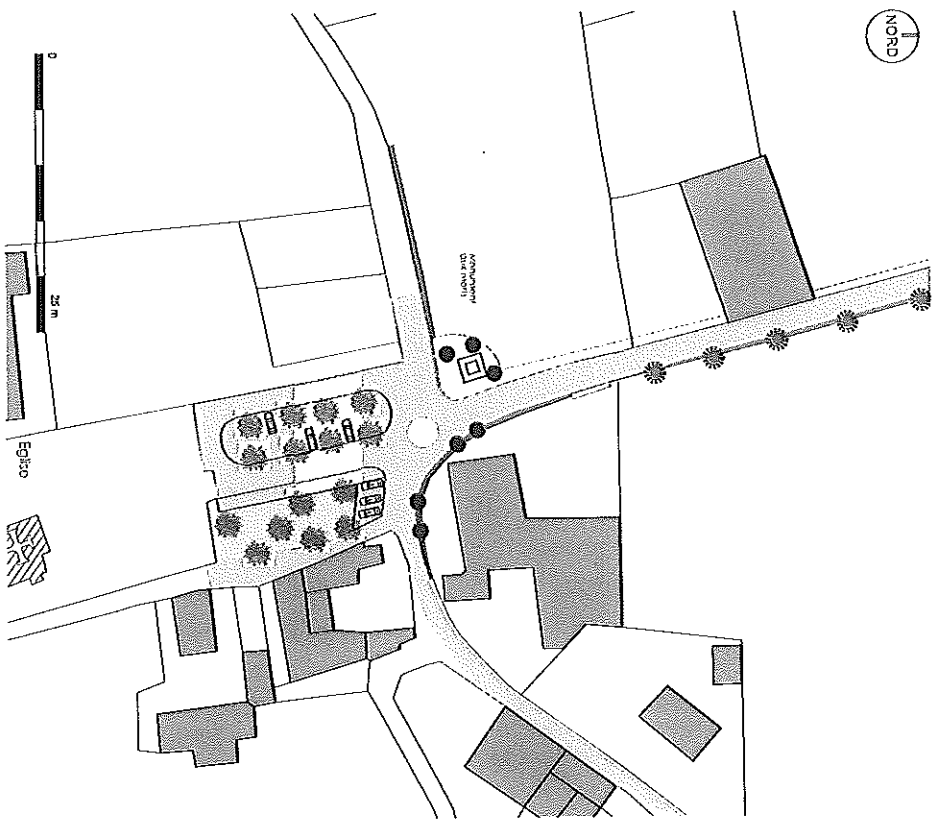
Fruitiers décoratifs



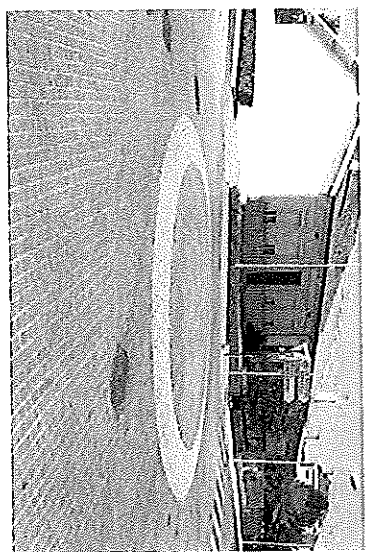
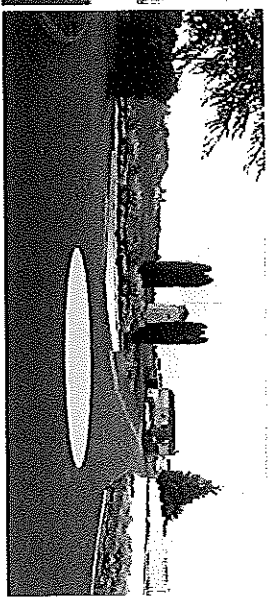
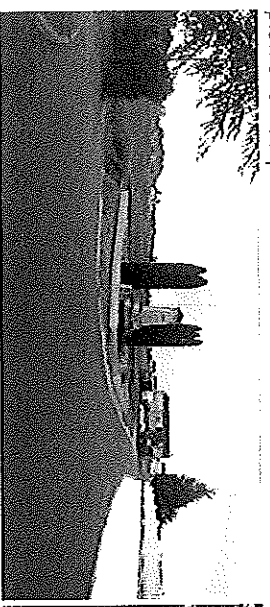
Revêtements en grès calcaires, en pierre reconstituée et en béton lavé



# Fiche 5 - Abords de l'église et du monument aux morts



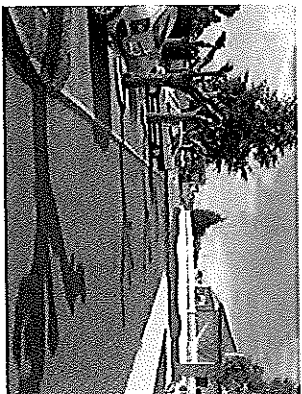
Le carrefour d'arrivée : mise en scène du monument aux morts, et plantation du pied du mur



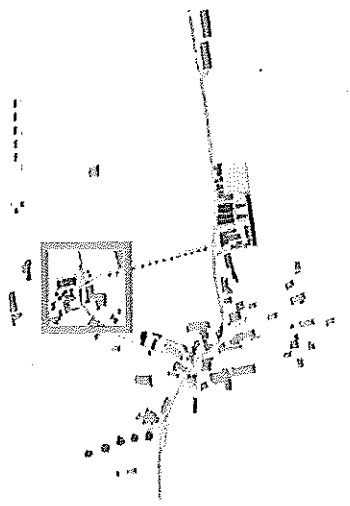
Le girotoire



Plantation des jardinières



Les voies d'accès au parking de l'église



## Objectifs

- Mettre en valeur l'accès à l'église
- Sécuriser les mouvements de véhicules à l'entrée de la place
- Réduire le côté minéral de l'espace au droit du monument aux morts

## Mise en oeuvre

L'actuelle place de l'église est aujourd'hui un espace bien proportionné entre espace vert, voirie et stationnement. Les surfaces en enrobé paraissent aujourd'hui relativement très présentes. Elles sont ainsi réduites au niveau de l'accès principal vers le cimetière (remplacées par une surface en béton désactivé), au niveau d'un girotoire central permettant de ralentir la vitesse et de faciliter les mouvements, ainsi qu'au niveau de l'entrée, vers le monument aux morts dont les murets sont reconstitués.

En face, le pied du mur de soutènement privé est transformé en massif arbustif, planté, protégé par une jardinière bois.



# Le Jumelage avec SAILLANS (dans la Drôme) suit son cours...

Nous avons reçu la visite jeudi 3 mars, du 4<sup>e</sup> Adjoint au Maire, Monsieur Freddy MARTIN venu en vacances dans la région avec son épouse, directrice de l'école de Saillans



De gauche à droite: M. MARTIN, Mme VARREON, Mme TILLET-FAURIE, Mme MARTIN

Pour débiter ces échanges entre nos 2 communes, une délégation Saillanaise va partir pour participer aux festivités Saillanaises qui auront lieu les **20, 21 et 22 mai prochains**, à l'occasion du cinquantenaire de la Voie des Parisiens.

Toutes les personnes intéressées pour faire partie de cette délégation sont priées de se faire connaître auprès du secrétariat ou auprès de Mme VARREON.

Pour en savoir plus sur ces festivités, voici quelques informations sur le programme et les activités proposées :

**« La Drôme vous invite à rendre hommage aux pionniers des Trois Becs »**

Un grand rassemblement autour de l'escalade et de l'alpinisme aura lieu le week-end des 20/21/22 Mai, sur les communes de Saillans et de St Moirans situées aux pieds des Trois Becs. Il sera l'occasion de découvrir ou redécouvrir en famille ces activités pratiquées depuis plus de 50 ans sur nos massifs du Diois. A l'origine de cet

événement, l'idée ambitieuse de Manu Ibara - membre actif du club d'escalade valentinois Densité et Guide de Haute Montagne- de rendre hommage à quatre grands hommes qui dans les années 60 se sont aventurés pour la première fois à l'assaut de la paroi des Trois Becs. Pour cette première ascension, les quatre compagnons - originaires d'Île de France- choisirent un passage qui ouvrit la voie à d'innombrables autres grimpeurs. Leur succédant depuis près de cinquante ans, ceux-ci baptisèrent cet itinéraire « la Voie de Parisiens ».

Les comités départementaux de la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade) et de la FFCAM (Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne), soutenus par le Conseil Général de la Drôme, vous proposeront pour l'occasion de nombreux ateliers gratuits d'initiation à l'escalade, à la course d'arête, et à l'observation de la faune et de la flore sauvage, des tyroliennes et même de la Slackline ; ainsi qu'une exposition de photographies sur le thème de l'alpinisme et de l'escalade aujourd'hui et il y a 50 ans ! Des professionnels, de nombreux clubs de la région, la LPO et d'autres associations seront là pour vous accueillir, vous proposer des initiations, et vous présenter leurs activités et/ou leur matériel dans le village de stands. Les pompiers de la Drôme feront plusieurs démonstrations de sauvetage en montagne et d'hélicoptère. Des soirées-débats seront animées par des professionnels et des passionnés, le Vendredi soir dans quatre restaurants des alentours, proposant tous un « menu du grimpeur » pour l'occasion.

Enfin, le Samedi soir, Robert Paragot, un des quatre créateurs de l'historique Voie des Parisiens, dont le rassemblement fêtera le cinquantenaire, et membre d'honneur de la FFME, sera présent. Le Maire de St Moirans ainsi que des représentants des deux fédérations lui rendront hommage... ainsi qu'au majestueux massif des Trois Becs, patrimoine géologique incontournable dans la Drôme. »

Source : Site Internet du Comité Départemental de la Drôme



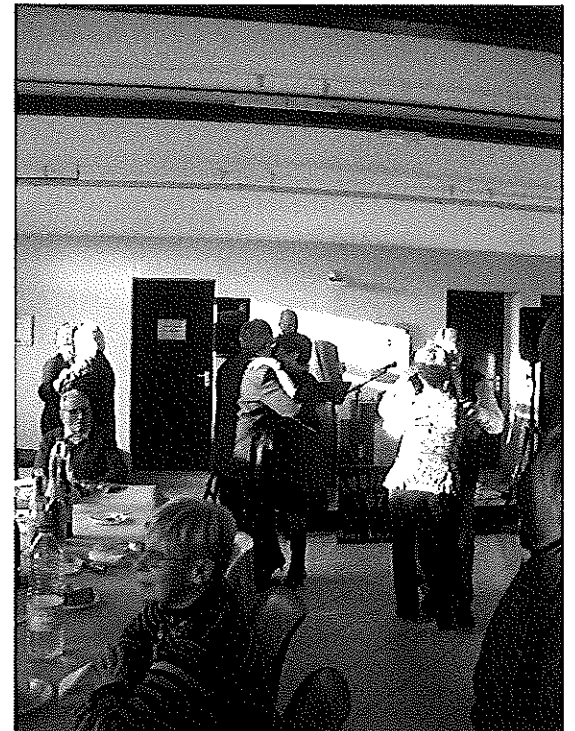
## REPAS DES AINES 2011

Cette année encore, la journée  
s'est déroulée dans une  
ambiance des plus festives.  
Merci à Monsieur LOISEAU

pour l'animation musicale et son grand talent  
accordéonistique.



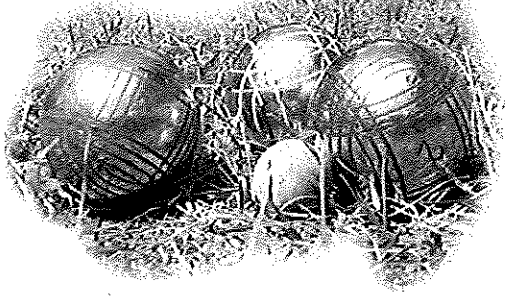
Un ancien de Saillans, Maurice  
SEVERIN, actuellement en  
maison de retraite, nous a fait  
la surprise et l'immense  
honneur d'être des nôtres... Les  
retrouvailles avec les Saillanais  
ont été très émouvantes... Nous  
comptons sur vous l'année  
prochaine cher Monsieur  
SEVERIN !



Un grand merci à Monique MEDES, Isabelle BACHELOT et Sylvie DESGANS pour la parfaite organisation de cette journée (du vin d'honneur durant les Vœux du Maire, jusqu'au digestif...). Cuisine excellente, service impeccable, bref ! Une véritable équipe de choc, comme nous aimons à le dire chaque année.

Un grand merci également à Isabelle DUPUY et Brigitte RULLIER-LOUSSERT pour avoir offert des bouteilles de leur prestigieux château.

# **La Boule Saillanaise**



# **Nouveau !**

Nous vous informons que l'Association de pétanque "LA BOULE SAILLANAISE" vient de se créer à Saillans. Celle-ci a pour but d'organiser des concours amicaux avec les habitants de Saillans (petits et grands) et les communes avoisinantes.

Vous trouverez, ci-dessous, la constitution des membres du bureau :

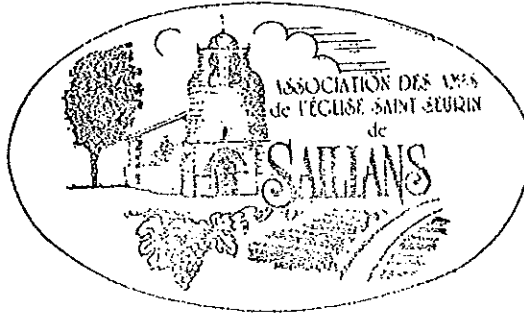
- **Président** : M. Franck CHAMPDAVOINE
- **Vice-Président** : M. Romain FAURIE
- **Trésorière** : Mme Isabelle BYTNAR
- **Trésorier-adjoint** : M. Khalid BAHASSA
- **Secrétaire** : Melle Virginie BORGNON
- **Secrétaire-adjointe** : Mme Sandrine PY

Nous vous proposons une nouvelle réunion d'information :

**le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011 à 20h30**  
à la salle des fêtes de Saillans

pour définir de façon plus précise les modalités d'inscription et de fonctionnement de l'association espérant pouvoir ainsi organiser de futures manifestations pour l'année 2011. Les inscriptions seront ouvertes lors de cette réunion.

**Alors, venez nombreux, nous vous attendons !!**



## **ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉGLISE DE SAILLANS**

### **Assemblée générale du vendredi 14 janvier 2011 à 14h 30**

Présents : Mr Trocard, Mr Gaudrie, Père Samuel, Mmes Herve, Boissière, Feydieu, Lajus, Fautrat, Roy, Trocard, Pelletier.

Excusés : Mmes Medes Faurie, Seze, Boye ; Perdreau et tous les autres adhérents.

- Ordre du jour
- Bilan moral et financier
- Renouvellement de bureau
- Cotisation 2011
- Travaux 2011 et subvention
- Loto concert
- Questions diverses

#### **Bilan moral :**

Au nom de l'association des amis de l'église, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Malheureusement elle commence dans des conditions assez pénibles ; la disparition récente d'un de nos membres, qui occupait une très grande place au sein de notre association. Mme Martine d'Arfeuille trésorière. Nous avons une pensée très affective, jointe à nos prières, une messe à son intention est prévue prochainement en l'église de Saillans. De ce fait le poste reste vacant et il faudra y pourvoir pendant cette assemblée au cours du renouvellement du bureau.

Le loto a toujours plus ou moins de succès, aussi cette année nous avons changé de jour et d'horaire. En effet il aura lieu le dimanche 3 avril 2011 à 15h à la salle des fêtes. La restauration des piliers des fonds baptismaux va reprendre prochainement. La subvention venant d'être accordée par le conseil général. D'autres activités sont prévues mais nous devons en discuter tous ensemble. Notre association voit disparaître des adhérents mais il faudrait que la relève arrive rapidement. En effet notre association comptait une cinquantaine d'adhérents et maintenant nous sommes trente six. Un effort de recrutement est vraiment nécessaire.

L'ordre du jour étant assez chargé, je passe la parole à Mme Roy pour le compte rendu financier qui a fait le nécessaire afin de vous le présenter.

#### **Bilan financier**

Voir feuille annexe

#### **Renouvellement du bureau**

Nous commençons par une minute de silence en souvenir de Martine d'Arfeuille, trésorière de l'association depuis sa création. Le tiers du bureau sortant est reconduit dans ses fonctions. Nous

procédons au vote de notre nouvelle trésorière et votons à l'unanimité pour la candidature de Mme Maryse Lajus.

### **Cotisation 2011**

Elle passe à 26 euros pour l'année en cours.

### **Travaux 2011**

Le conseil général nous a accordé une subvention de 2.296 € pour un devis de 3.827,20€. Le solde étant à la charge de l'association. Un courrier adressé à Mr Thierry Brun afin de fixer une date de début de travaux.

L'état de certaines grilles de protection des vitraux s'est sérieusement détérioré avec le temps ; côté nord et abside. Nous l'avons signalé par courrier aux Ets Dupuy de Bordeaux, rendez-vous sera pris pour évaluation sur place. Ces travaux feront l'objet d'une prochaine demande de subvention auprès du conseil général.

Après information d'une fuite d'eau au niveau du plafond de la sacristie, la mairie a demandé un devis au couvreur. Ces travaux se feront dans le courant de l'année ainsi que le suivi de la toiture du local du corbillard.

L'humidité reste le gros problème de l'église. En 2010, après une visite complète de l'église par Mme Ballion architecte du patrimoine DPLG, elle proposait à la mairie un état des lieux et un diagnostic sanitaire du bâtiment. D'un coût total 7.774 € pour une TVA de 19,6% récupérable par la mairie. Nous reprendrons contact avec Mme le maire à ce sujet. Pour sa part l'association a pris contact avec les Compagnons du Devoir. Reste à trouver une entreprise employant des futurs compagnons qui pourraient nous aider à remettre en état les murs extérieurs de l'église. Le ciment emprisonne l'humidité et les écoulements extérieurs ne sont pas terminés. De même les deux marches en béton reliant le caveau et le mur de l'église sont un conducteur d'humidité. Il faut préciser que sur un site classé le béton n'a pas sa place.

L'association prendra à sa charge l'entretien de la porte en chêne. Un sérieux ponçage et deux bonnes couches de vernis sont indispensables.

**Le loto** aura lieu le dimanche 3 avril à 15h à la salle des fêtes de Saillans.

**Lors de la messe de la St Vincent** le 22 janvier, nous avons eu le plaisir d'écouter la chorale de Galgon. Beaucoup de gens ne trouvent pas l'église en traversant le bourg. Un panneau au niveau de la mairie pourrait voir le jour. L'association peut se renseigner auprès des monuments historiques afin d'obtenir un panneau officiel.

**Mme Detaffin nous propose un concert** à l'église avec l'ensemble vocal de Libourne sous la direction de Mr Jean Goujon. Il aura lieu le samedi 28 mai à l'église de Saillans à 21h

**Deux nouveaux adhérents** nous ont rejoints en 2011 ; Mr benoit Trocard et Mme Fautrat. Merci pour leur adhésion.

**La mairie a cédé à l'association des cartes postales**, cartes de correspondance et enveloppes. Elles sont à votre disposition chez Mme Roy. Accès aux handicapés, un ou deux membres du bureau pourraient se joindre à la commission créée par la mairie au sujet de l'accès de l'église. Un courrier sera envoyé à Mme le Maire en mars pour obtenir la subvention accordée à l'association

**Il est 16h** nous clôturons notre assemblée générale. Merci à tous.

A.A.E.S.

# ASSOCIATION DES AMIS DE L'EGLISE DE SAILLANS

ANNEE 2010



SOLDE BANQUE 31/12/09

## CREDIT

C/E	10.577,73 €
C/C	<u>195,15 €</u>
TOTAL	10.772,88 €

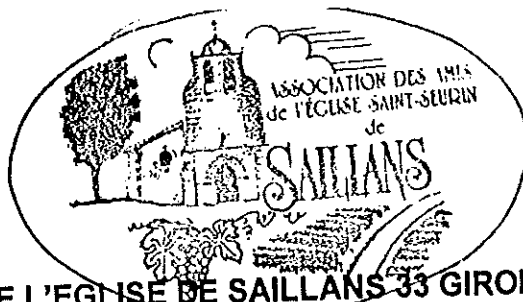
## DEBIT

242,47 €	Entretien horloge forfait 2010
218,57 €	Assurances
20,38 €	Frais postaux
18,00 €	Frais entretien compte bancaire
306,42 €	Frais loto 2010
15,00 €	Adhésion office tourisme
10,00 €	Adhésion arts et culture
10,00 €	Adhésion préhistoire fronsadais
5,00 €	Photocopies
<u>16,76 €</u>	Essence Mme Roy (Non remboursé).
866,60 €	

Intérêts caisse d'épargne 2010	154,21 €
Loto 2010	555,00 €
Subvention de la mairie	200,00 €
Cotisations 2010	<u>1335,00 €</u>
	2244,21 €

Solde banque 31/12/10	CE 11.162,73 €
	C/C <u>495,64 €</u>

TOTAL AVOIRS 11.658,37 €



# ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉGLISE DE SAILLANS 33 GIRONDE

Présidents d'honneur : Monsieur l'abbé Samuel Volta

Monsieur Jean Tillet

Madame le maire Martine Faurie

Président :

Monsieur Henri Trocard né le 13/04/1934 à Lalande de Pomerol.  
Viticulteur, retraité, 33141 SAILLANS.

*H.T. Trocard*

ACP Vice-président :

Madame Marie-Claude Pelletier née le 27/09/1948 à St Ciers.  
d'Abzac, viticultrice, 33141 SAILLANS

Trésorière :

Madame Marie-France LAJUS née le 28/10/1943 à Bordeaux.  
retraîtée, 33141 SAILLANS.

M.F.L.

Trésorier-adjoint

Monsieur Jean-Pierre Duffieux né le 18/01/1943 à Libourne.  
Journaliste retraité, 33141 SAILLANS.

J.P.D.

Secrétaire

Madame Marie Madeleine Roy née le 17/06 1955 à Malo les  
Bains, mère de famille 33141 SAILLANS

M.R.

Secrétaire adjointe :

Madame Nicole Trocard née le 17/07/1946 à Tincques Viticultrice  
33141 SAILLANS

*NT Trocard*

Membres actifs :

Messieurs Chaleix, Ducasse, Bonnard, Detaffin Duffieux,  
Goujon A. Goujon O. Herve, Heureude, Monloubou, Roy, Tillet,  
Trocard Henri, Tocard Benoit

Mesdames : Boye, Boissière, Chastenet Carretoy, Dupuy, Faurie,  
Feydieu, Gaudrie, Hervé, Leon, Medes, Mellet, Pelletier.  
Perdraud, Lajus, Seze, Sourdet, Rolland, G. Roy, M. Roy.  
N. Trocard, M. Trocard, Vironneau, Belluy, Château la vieille cure,  
Fautrat, Fock-Chin-Ming, Bastide.

Fait à Saillans le 21 janvier 2011.

Le Président

La Trésorière

La Secrétaire

- 4 MARS 2011

P/le Sous-Préfet,  
La Secrétaire Générale



*E. Trocard*  
Evelyne LACOSTE



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Dimanche 3 Avril à 15H super loto de l'association au profit de la restauration de l'église.

Les travaux des fonds baptismaux vont se poursuivre dans les mois à venir par Mr Thierry Brun.

Une visite des Ets DUPUY de Bordeaux aura lieu à l'église le Vendredi 25 mars afin de faire le point sur l'état des protections des vitraux, (dégradation de 2 ou 3 protections). Ce sera le prochain dossier de restauration pour 2012. A suivre.

Suite à l'intervention de Mme Roy auprès de la mairie, les toitures de la sacristie et du local du corbillard seront refaites dans le courant de l'année. Trois devis ont été demandés.

Murs extérieurs de l'église, une sérieuse réflexion s'impose à nouveau, afin de sortir le bâtiment de l'humidité. Le but étant d'enlever les crépis et de jointer les pierres. Gros chantier, réalisable en plusieurs tranches et pas impossible !!!! Mme ROY demande conseil auprès de Mme BOULARD, aux Bâtiments de France.

Samedi 28 Mai à 21H en l'église de Saillans concert avec l'ensemble vocal de Libourne dirigé par Mr Goujon. Au programme « Venise, de la liesse à la mélancolie » œuvres du 15<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle, Haendel et Bach.





## **GYM VOLONTAIRE SAILLANS**

Avec toujours autant de participant(e)s, nous continuons notre saison de gym dans la bonne humeur.

Quand les abdos se font trop durs, il y a toujours un repas en préparation pour nous motiver et nous faire revenir à la séance suivante !

Venez donc nous rejoindre pour parfaire votre silhouette estivale ou préparer les prochains barbecues selon votre motivation...

Les cours se déroulent tous les mercredis de 18h50 à 20h00 à la salle des fêtes de Saillans.

Deux séances vous seront offertes pour essayer.

Pour plus de renseignement, n'hésitez à contacter :

Bénédicte Varréon : 05 57 84 39 72

Isabelle Gautier : 05 57 74 37 02

# Tou'zazimut

Avec le retour du printemps les amateurs de la nature découvrent ou redécouvrent les beaux paysages de notre région.



La randonnée est une activité regroupant ses adeptes d'un idéal de vie en plein air et dont la pratique apporte de grandes satisfactions.

Nous rappelons que nous organisons des randonnées de 10 km sur des demi-journées ainsi que des randonnées sur la journée complète.

Nous démarrons déjà le second trimestre 2011, cependant il vous est toujours possible de nous rejoindre avant la pause estivale.

Une rando nocturne aura lieu le samedi 9 juillet précédée d'une grillade, n'hésitez pas à vous renseigner si vous êtes intéressés. (inscriptions avant le 25 juin)



Pour tous renseignements contactez Gilbert Maleix 06 26-44-35-79 ou la mairie

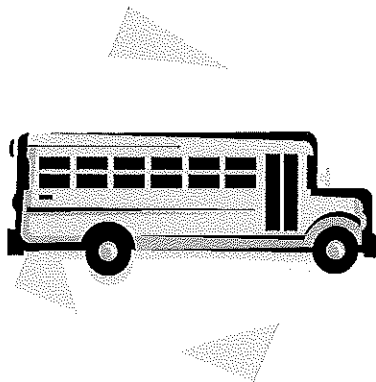
# Loto de l'école

C'est avec un énorme succès qu'a eu lieu le loto de l'école le samedi 5 Mars 2011, organisé par l'amicale des parents d'élèves. La salle était remplie. Les petits comme les grands avaient l'air de passer un bon moment.

Grace au bénéfice réalisé lors de cette soirée, nous pouvons permettre à nos enfants de faire une magnifique sortie scolaire. Alors un grand merci à tous ceux qui ont permis une telle réussite : les parents, les enseignants, la Mairie, tous les viticulteurs de Saillans et les commerçants de Galgon et Villegouge.

Après un tel succès nous vous donnons rendez vous pour la kermesse de l'école le samedi 25 Juin 2011.

L'amicale des parents d'élèves.



## Professions libérales...

Monsieur Benoit LANAU, Electricien, installé à Villegouge, se tient à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services.

(Déplacements dans tout le Fronsadais).

Vous pouvez le joindre au 06 23 03 16 28



Dépann'agri-auto à votre domicile de matériels agricoles et véhicules..

N'hésitez pas à contacter Olivier

CAZENAVE :

au 06 18 88 29 41



Madame Patricia ODRY, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services.

(Déplacements dans tout le Fronsadais).

Vous pouvez la joindre au 05 57 84 87 03



Nous rappelons aux nouveaux habitants qu'une infirmière libérale est installée sur notre commune depuis de nombreuses années.

Il s'agit de Madame Chantal PALVAIR

Le Moulin

33141 SAILLANS

Vous pouvez la joindre au 05 57 74 33 69

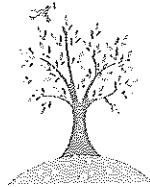


### EURL Au fil de l'Arbre....

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haies, Evacuation des déchets

Jérémy RENEAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

Jérémy RENEAUD :  
11 Le Moulin 33141 SAILLANS  
05.57.51.04.75  
06.84.23.79.63  
[jeremyreneaud@hotmail.com](mailto:jeremyreneaud@hotmail.com)



**AIDE A DOMICILE**

Sandrine PY  
2 le Basque  
33141 SAILLANS  
06.32.81.04.82  
[sandrineboisard@orange.fr](mailto:sandrineboisard@orange.fr)

Contactez-moi, je suis à votre disposition pour tous renseignements.

**Réflexologie plantaire  
Energétique chinoise**

Fanny FUDAL

les Strulliez  
33141 Saillans  
06.23.39.33.92  
Uniquement sur rendez-vous



Ingénierie et formation  
Performance environnementale

Audit - Etude énergétique  
Diagnostic technique immobilier

[WWW.LSDIAG.FR](http://WWW.LSDIAG.FR)

**ANTHONY LANFRY**  
Responsable Technique

GSM: +33(0) 6.23.52.35.70  
MAIL: [SUDUEST@LSDIAG.FR](mailto:SUDUEST@LSDIAG.FR)

475, CHEMIN DE PINEAU  
33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC  
GIRONDE

**Brico Services**  
Pour vous rendre la vie plus facile !

[www.brico-services.com](http://www.brico-services.com)

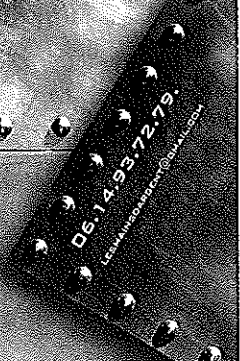
Stéphane Vieillard  
Reyraud  
33141 Saillans  
TÉ : 06 37 45 40 79

**LES MAINS D'ARGENT**  
Monsieur Olivier FUDAL

Bricolage, entretien et aménagement  
intérieur et extérieur.

Plomberie sanitaire.

CESU agréé



Guillaume FAURIE  
 Reynaud n°7  
 33141 SAILLANS

*Au service du vignoble....*

☎06 23 60 23 96

Installé en micro-entreprise, compétences de tractoriste et de conducteur de machines à vendanger (ou travaux avec machine) au service des viticulteurs....Devis gratuit et sans engagement...



N°SIRET 529 093 536 00017

**ECOLAV' Auto'mobile**



à domicile sur place

**SUR RDV 06 03 10 76 71**

*Tout mon savoir faire pour le nettoyage de votre véhicule*

**TARIFS TTC en € / véhicule**

Formules de lavage	A	B	C	D
<b>① LAVAGE EXT</b> <i>Carrosserie, vitres, jantes</i>	25	30	40	<b>N O U S  C O N S U L T E R</b>
<b>② LAVAGE INTER</b> <i>Aspirateur habitacle, coffre, nettoyage tableau de bord, vitres</i>	30	35	50	
<b>③ LAVAGE COMPLET</b> <b>① + ②</b>	45	55	80	
<b>④ LAVAGE HAUT DE GAMME</b> <b>① + ② + Désinfection de l'habitacle (sellerie, plafonnier, cuirs, lissus, plastiques + Désinfection circuits de ventilation, nettoyage complet à la vapeur</b>	100	130	180	

No pas pour sur la voie publique

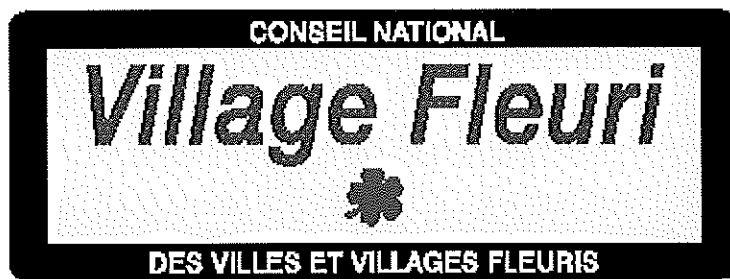
**Possibilité d'abonnement annuel : nous consulter**

**Catégories :**

A clio, Twingo, C1, Smart, 207, etc... / B Golf, 308, Mégane, Rover, etc...  
 C 4x4, Monospace, Break, etc...

**Conditions de vente :**

- Paiement à réception du véhicule.
- Les tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction du lieu et de l'état de propreté du véhicule
- Tarifs préférentiels pour les entreprises et les CE
- Votre véhicule doit être vidé de tout effets personnels avant notre intervention



**BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS**  
**DES MAISONS FLEURIES**

Tous à vos outils, avec ce beau soleil, préparez vos jardins et inscrivez-vous au Concours des Maisons Fleuries.

Comme chaque année, les plus beaux jardins seront récompensés lors de la cérémonie des vœux au mois de janvier 2012.

Remplissez le coupon ci-dessous et ramenez-le au secrétariat de la mairie avant le 09 juillet 2011. Vous pouvez aussi vous faire inscrire par téléphone au 05 57 84 32 10  
Ou par e-mail : [mairie-de-saillans@bbox.fr](mailto:mairie-de-saillans@bbox.fr)

Madame, Monsieur.....

Participera (ont) au Concours des Maisons Fleuries

-----  
Seuls les inscrits seront récompensés





Salle des fêtes

# Saillans

samedi 26 mars à 20h30

*Les A.O.C* (acteurs occasionnels des coteaux)

Présentent :

*C'est ma tournée !*

Entrée : - Adultes : 5 euros  
- 12-16 ans : 3 euros  
- Gratuit pour les moins de 12 ans





## "L'AGRICULTURE S'INVITE EN VILLE"

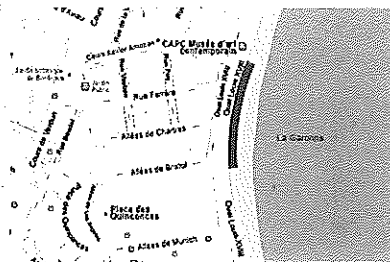
Venez découvrir en un lieu unique toutes les informations sur l'emploi et la formation en agriculture

### INFOS PRATIQUES

- 10h - 18h : Journée de l'Emploi et des Formations en Agriculture
- 20h - 23h : Ban'Quais  
Grand banquet citoyen.  
Produits locaux à déguster sur place ou à emporter.
- Événement gratuit ouvert à tous
- Comment s'y rendre ?  
En tramway : Tram B - arrêt CAPC  
En vélo : Vcub - station CAPC  
Parking : Chartres ou Cité mondiale

### ANIMATIONS GRATUITES

- Concours paysager
- Grande serre abritant :
  - ateliers de reconnaissance de végétaux ornementaux
  - mise en culture et rempotage
- Démonstration de tonnellerie
- Espace d'info sur le traitement de l'eau
- Dégustation de produits frais
- Ferme animalière
- Machines agricoles en démonstration
- Simulateur de machine à vendanger



WWW.SEMETONAVENIR.COM





# **LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GIRONDE** **RECHERCHE** **DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES**

Près de 200 000 sapeurs-pompiers volontaires exercent aujourd'hui en France, ils représentent 79% des sapeurs-pompiers français. Ils constituent une ressource polyvalente et complémentaire des professionnels.

Afin de compléter ses équipes, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde s'est fixé pour objectif de recruter, dans les années à venir, 500 sapeurs-pompiers volontaires supplémentaires.

L'engagement des sapeurs-pompiers volontaires s'opère pour une durée de 5 ans, tacitement reconductible. Il est subordonné à certaines conditions:

- une aptitude physique et médicale correspondante aux missions confiées,
- être âgé de 18 ans au moins et de 55 ans au plus,
- disposer de ses droits civiques,
- se trouver en position régulière au regard des dispositions du code du service national,
- s'engager à faire preuve d'obéissance, de discrétion et de responsabilité.

Afin de concilier au mieux la vie sociale, professionnelle et familiale des sapeurs-pompiers volontaires, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde favorise la signature de conventions avec l'employeur de ce dernier. Elles concernent la mise à disposition du sapeur-pompier volontaire pour des missions opérationnelles ou des actions de formation.

*Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez écrire à:*

Monsieur le Directeur Départemental  
SDIS 33, 22 boulevard Pierre 1er  
33081 Bordeaux Cedex

ou par mail à « [direction@sdis33.fr](mailto:direction@sdis33.fr) »



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU CHENIL DU LIBOURNAIS



Ouvert du Lundi au Samedi 10h/12h (communes adhérentes) 14h/18h (Tout public) Le 1<sup>er</sup> Dimanche du mois 15h/18h

↓

PENSE « bêtes »

Fichier canin : 01 49 37 54 54

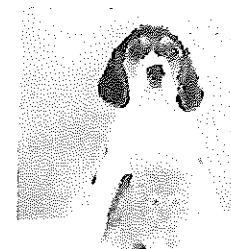
Fichier félin : 01 55 01 08 08

05.57.69.69.88

1 Petit Champ – 33660 Saint Sauveur de Puynormand

[sivuchenildulibournais@orange.fr](mailto:sivuchenildulibournais@orange.fr)

Site Internet : [www.chenildulibournais.net](http://www.chenildulibournais.net)



### Vous avez perdu ou trouvé un animal

Réagissez vite, contactez-nous ! Alerte aussitôt votre mairie et les mairies alentours, commissariats, gendarmerie, cabinets vétérinaires les plus proches, autres fourrières du département, la société centrale canine ou féline. La mairie s'occupe de l'acheminement des animaux errants à la fourrière, sachez que vous ne pouvez pas les déposer vous-même.

Très important : l'identification d'un animal est obligatoire. Le responsable étant la personne enregistrée au Fichier National, il est très important en cas de perte ou de vol de l'animal, de s'assurer de la mise à jour de la carte de puce ou de tatouage auprès de la Centrale Canine ou Féline. N'oubliez donc pas de signaler toute modification de situation dès qu'elle se produit : changement d'adresse ou de propriétaire, date de cession, décès ou vol de l'animal...

présentation de la carte de l'animal, moyennant un coût de 16 € (prise en charge) plus 10 € (par jour de pension pour un chien) et 5 € (pour un chat)

- s'il n'est pas identifié : nous vous demandons en supplément, les frais d'identification de votre animal d'un montant de 45 € (obligatoire avant la restitution)

Un délai de garde de 8 jours est obligatoire avant placement. Au-delà de ce délai, l'animal est adoptable, le propriétaire pouvant encore le récupérer.

Association de Placement des Animaux du Libournais (*Association Loi 1901 créée en 2003 en partenariat avec le SIVU*)

### VOUS VOULEZ ADOPTER UN ANIMAL

Attention c'est un acte responsable !

Avant de prendre la décision, une réflexion s'impose. L'adoption est un engagement à long terme, 10 à 15 ans en moyenne.

Conditions d'adoption : être majeur, fournir une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile. Prévoir une cage pour les chats, un collier et une laisse pour les chiens.



### TARIFS D'ADOPTION :

Chien à partir de 95 € / Chat à partir de 46 €

Puce électronique comprise

Vous devez vous séparer de votre animal

Nous pouvons le récupérer ! Important : lors du dépôt, il est obligatoire de nous délivrer la carte d'identification de l'animal ainsi qu'un justificatif d'identité.

TARIFS D'ABANDON Chien 76 € / Chat 38 €

Je pars en vacances puis-je laisser mon animal en pension ?

Oui ! L'identification et les vaccins sont obligatoires, afin d'éviter toute maladie ou contamination durant le séjour (carnet de santé obligatoire)

### TARIFS DE PENSION

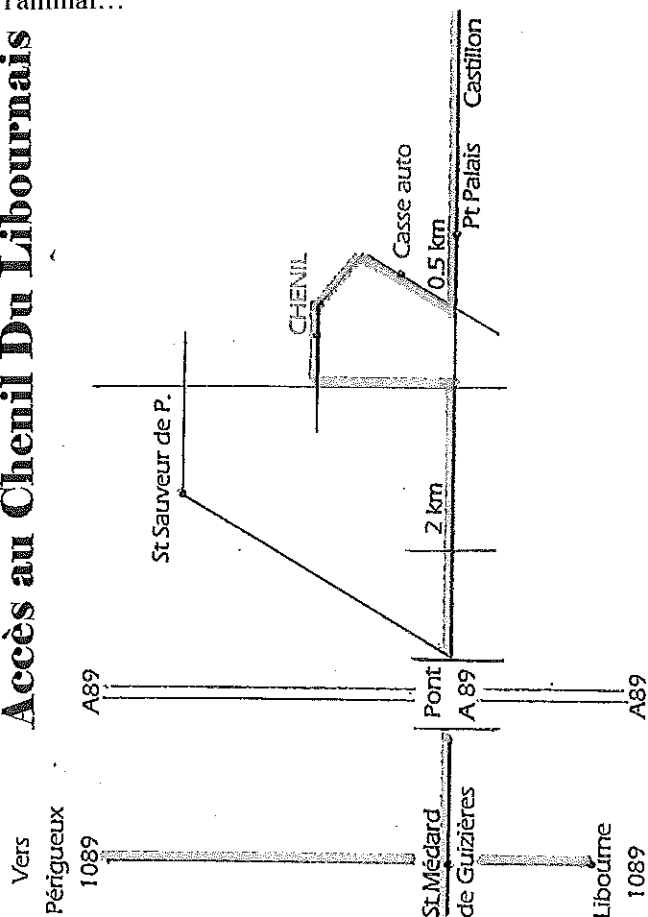
Chien 10 €/jour

Chat 5€/jour

Le SIVU et l'APAL sont habilités à recevoir dons et legs



## Accès au Chenil Du Libournais



### Votre animal a été déposé en fourrière

- s'il est identifié (par puce ou tatouage) : la restitution est immédiate sur

**Vous bénéficiez d'une pension de l'État  
payée par le centre régional des pensions de Bordeaux**

▶ A compter du **15 avril 2011** de nouveaux points de contact sont mis à disposition pour faciliter vos démarches.

- Pour obtenir un renseignement sur votre dossier, signaler un changement de situation (déménagement, reprise d'activité etc.) ou demander une attestation

**Vous pouvez contacter le  
0 810 10 33 35 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)  
de 8h30 à 17h du lundi au vendredi.**

▶ Des informations sont également disponibles en permanence à l'adresse : [www.pensions.bercy.gouv.fr](http://www.pensions.bercy.gouv.fr)



# Association des Amis de l'église

LE RESISTANT  
jeudi 20 janvier 2011

Le vendredi 14 janvier les membres de l'association se sont réunis pour leur assemblée générale. Suite au décès de M<sup>me</sup> Martine d'Arfeuille, trésorière de l'association, ils ont délibéré et voté pour ce poste vacant. M<sup>me</sup> Lajus a été élue à l'unanimité. Le bureau se compose comme suit : président, M. Trocard; vice-présidente, M<sup>me</sup> Pelletier; trésorière, M<sup>me</sup> Lajus; trésorière-adjointe, M. Duffieux; secrétaire, M<sup>me</sup> Roy; secrétaire-adjointe, M<sup>me</sup> Trocard; le prix de la cotisation est de 26 €

pour l'année. Un reçu est délivré à tout adhérent. Le compte rendu complet de l'assemblée générale est disponible à la mairie de Saillans et chez M<sup>me</sup> Roy ainsi que les bons de souscriptions.

La date du loto est fixée au dimanche 3 avril à 15h à la salle Rémy-Barraud de Saillans.

Le samedi 22 janvier fête de la Saint-Vincent, une messe sera célébrée à l'église de Saillans à 18h avec la Confrérie des Gentilhommes de Fronsac.

JEUDI 27 JANVIER 2011  
WWW.SUDOUEST.FR

## Le PLU sur les rails



Le maire, Martine Thillet-Faurie, et son Conseil municipal, ont présenté leurs vœux à population.

PHOTO F.D.

C'est par un vibrant hommage à Martine Darfeuille, conseillère municipale décédée récemment, que le maire, Martine Thillet-Faurie, a débuté ses vœux à la population, samedi dernier, à la salle des fêtes.

2010 a été marquée par la réalisation des divers travaux, notamment la voirie, puisque ce qui était programmé a été réalisé, dans le cadre des travaux financés par la communauté de communes. Les parkings de la chasse et de la salle des fêtes ont été goudronnés. De plus, des travaux de rénovation ont été effectués dans les logements communaux.

Pour 2011, ce sont deux gros chantiers qui se profilent. Tout d'abord le plan d'aménagement du bourg, dont la convention vient d'être signée, et qui engage la commune sur trois ans. Ensuite

la révision du Plan local d'urbanisation (PLU). Si le PLU a souvent été l'arlésienne, il est cette fois sur les rails. En effet, le Conseil municipal a délibéré début janvier pour transmettre le dossier aux services associés.

Ce dossier fera l'objet d'une enquête publique à laquelle s'ajoutera le schéma d'assainissement, vraisemblablement à la mi-avril. Durant cette enquête publique, tous les administrés pourront rencontrer le commissaire enquêteur et noter sur un registre leurs remarques.

**Indispensables associations**  
Depuis 2009, la création de la bibliothèque a remporté un gros succès, ce qui a conduit à la création d'un emploi, sur deux demi-journées, pour Cécile Terrier, im-

pliquée dès le départ. Un nouveau service aujourd'hui indispensable pour la commune.

Le maire a conclu son discours en remerciant l'ensemble du tissu associatif, si précieux pour la vie communale, qui vient de s'enrichir d'un club de pétanque.

Bien évidemment, elle n'a pas oublié le personnel municipal pour son implication et sa disponibilité au service de la population.

La cérémonie des vœux s'est poursuivie par la remise de la médaille de la commune pour François Lespinasse, un habitant de la commune récemment décoré de la médaille du travail échelon vermeil. Des prix ont également été remis pour les illuminations de Noël et des maisons fleuries.

**Frédéric Dupuy**

SAILLANS

# Médillé et mains vertes à l'honneur



Réunis dans la salle des fêtes, les lauréats au concours des maisons fleuries ont été récompensés lors des vœux de la municipalité.

Cette traditionnelle cérémonie a commencé par une minute de silence en hommage à Martine D'Arfeuille, conseillère municipale disparue à la suite d'une longue maladie. Emue Martine Tillet Faurie, maire de Saillans disait en s'adressant à la population : « *Discrète, dévouée, intègre, c'était une grande dame. Impliquée dans la vie de Saillans discrètement efficacement par sa place au sein du conseil municipal depuis 2001 et trésorière de l'association des amis de l'église Saint-Seurin de Saillans depuis sa création* ». Mais les vœux de la municipalité à la population c'est aussi l'occasion pour dresser un bilan des événements de l'année et faire part des projets à venir. « *En 2010 le programme voirie a été honoré. Nous avons aussi goudronné les parkings de l'Office National de la chasse et celui de la salle des fêtes. Cette année seront revues les voies communales de Longat, de la Palus et le chemin des Combes.* » soulignait le maire avant d'énumérer les autres travaux importants réalisés. Dans son discours le maire est revenu sur la convention d'aménagement de bourg « CAB ». « *Le second dossier important est comme je l'appelle souvent l'arlésienne je cite le plan local d'urbanisme (PLU).* » Délibéré en janvier, trois mois seront nécessaires pour que les services associés

Les mains vertes ont été récompensées par la municipalité et ont reçu des fleurs.

rendent leur avis avant de le présenter à l'enquête publique avec l'enquête sur le schéma d'assainissement. Mais pour la commune d'autres projets comme la garderie et la bibliothèque sont en attente de fonctionnement. Avant de remettre les récompenses, l'édile tenait à remercier le tissu associatif et les deux nouvelles associations avec le club des randonneurs et celui de pétanque. « *Une dynamique indispensable pour bien vivre à Saillans* » dit-elle. Avant de conclure Martine Tillet Faurie mettait à l'honneur plusieurs personnes. Dans un premier temps François Lespinasse qui a été épinglé de la médaille du travail échelon vermeil pour ses 30 années de service passé à la SFCME à Libourne. « *Je lui remets également la médaille de la commune pour affirmer nos félicitations pour cet honneur.* » avant de récompenser les participantes au concours des villages fleuris (Marcelle Feydieu, Raymonde Badard, M. et M<sup>me</sup> Andrée Villegente, Jacqueline Faurie, Geneviève Fardet, Colette Fautrat, Paulette Persegout, Mr et M<sup>me</sup> Jean-Pierre Lajus, Agnès Monfort, Jeanine Boissière, Mr et M<sup>me</sup> Marieus Colombet et Solange Hervé).

■ Joël Caurraze



copyright Frédéric Dupuy Photographies

SAILLANS

# Sécuriser et aménager le bourg

Aux portes de Libourne, Saillans est une commune rurale, dominée par la viticulture. Aujourd'hui elle tend à redynamiser le bourg et sécuriser sa traversée.

Joël CAURRAZE

Il y a une dizaine de jours la convention d'aménagement de bourg (CAB) a été signée. Les travaux débuteront cette année. Michel Frouin, vice-président du conseil général de la Gironde a signé le vendredi 21 janvier la CAB de Saillans en présence de Martine Tillet Faurie, maire et de ses deux adjoints.

Le but de cette convention porte essentiellement sur la cohérence et l'harmonisation. L'idée n'étant pas de métamorphoser mais d'assurer une plus grande sécurité dans la traversée du bourg mais aussi une cohérence pratique et esthétique. La programmation est prévue sur trois ans et consistera à aménager la place du restaurant les abords de la salle des fêtes, les abords de l'église et du monument aux Morts. Ces opérations se dérouleront de la façon suivante: l'année 2011 verra l'aménagement des abords de la mairie et de l'école sur la route principale; 2012, l'aménagement de l'entrée Ouest du bourg et pour 2013 l'aménagement de l'entrée Est avec la traversée du bourg ainsi que les abords de la salle des fêtes.



Michel Frouin et Martine Tillet-Faurie ont signé la CAB de Saillans.

« Les aménagements doivent permettre de sécuriser la traversée du bourg. Ils doivent aussi respecter à la fois le caractère rural que la commune souhaite conserver et l'aspect moderne qu'elle tient à développer. » explique l'édile.

Le conseil général attribuera une subvention de 152 345 euros pour un montant total de travaux sur trois ans de 334 089 euros. « La Région, et l'État apporteront aussi à ce projet une participation qui n'est pas encore connue à ce jour, mais qui sera communiquée prochainement. Ces travaux sont d'envergure et ne pourraient se réaliser sans l'aide du Conseil général, de l'État et de la Région. Force est de constater qu'avec la suppression du Conseil général, les financements seraient

réduits autant » souligne Martine Tillet-Faurie. Michel Frouin, quant à lui, a fait part au nom de Philippe Madrelle, président du Conseil général de son attachement au territoire rural et rappelait que c'est sous l'impulsion du président en 1995 que ces conventions de bourg ont vu le jour. Avec pour but de faire bénéficier d'aides classiques mais aussi d'aides exceptionnelles ces petites communes, refusant ainsi une Gironde à deux vitesses. Il continuera donc d'aider ces zones mais avec une vive inquiétude: la réforme territoriale.

# Sur le bon chemin...



**Le soleil était de la partie samedi après-midi, pour accompagner les randonneurs du club Tou'zazimut qui s'étaient donné rendez-vous à Saint-Emilion.**

Ce merveilleux site en a ravi plus d'un. Paysages vallonnés, châteaux et belles demeures, points de vue, les 12 km proposés n'ont pas semblé longs ! Et c'est autour d'un grand plat de crêpes confectionnées par une adhérente que les randonneurs ont fêté la chandeleur. Une superbe après-midi qui s'est terminée dans une bonne ambiance. Si vous aimez la marche, si vous aimez découvrir de belles régions,

**Une randonnée alliant paysages superbes, châteaux et un atout non négligeable : le beau temps.**

n'hésitez pas à rejoindre le club. Des randonnées de 10 et aussi de 20 km ou plus, sont proposées dans une ambiance conviviale. Pour tous renseignements, téléphoner au 06.26.44.35.79 ou E-mail clubtouzazimut@gmail.com

## SAILLANS

# Les convives attablés

Il est traditionnel, à l'issue de la cérémonie des vœux présentés par le maire Martine Tillet-Faurie, que la municipalité invite les seniors saillanais nés ou habitant la commune à partager un moment convivial en compagnie des élus.

Une journée bien agréable qui s'est déroulée à la salle des fêtes. Le doyen de la commune, Maurice Séverin, qui réside en maison de retraite était venu pour l'occasion. Ravis de se rencontrer pour l'occasion, les convives se sont régalés d'un repas gourmand. Ces retrouvailles entre seniors se sont prolongées jusqu'à une heure avancée de l'après-midi, car, les invités à l'issue des agapes ont gagné la piste de danse pour y faire un brin d'exercice facilitant la digestion.

Et comme chaque année, c'est Rémy Loizeau qui avait en charge d'animer ce moment que les seniors apprécient tout particulièrement. Cette journée a été pour tous, un moment



agréable et les participants se sont quittés en se donnant rendez-vous l'année prochaine.

**Un bon moment pour les seniors.**

## SAILLANS

# Maisons décorées primées

Si les lumières de fin d'année sont maintenant éteintes, rangées pour la prochaine échéance, elles ont cependant une nouvelle fois brillé à la salle des fêtes lors de la déclinaison du concours des maisons décorées. Des récompenses ont été remises à tous les participants du concours. Le jury, a parcouru les rues du village entre Noël et le Nouvel An et a retenu l'originalité, les couleurs. Ces efforts s'ajoutent à ceux de la municipalité pour rendre le village plus agréable. Récemment c'était donc l'heure des récompenses. Martine Tillet-Faurie, maire de la commune a remis un panier garni à M<sup>me</sup> Christiane Chilaud, M. et M<sup>mes</sup> Philippe Roy et David Seguin et M. Marc Varréon.

*« Chaque année vous êtes quelques-uns à vous prendre au jeu d'illuminer vos maisons pendant les fêtes de fin d'année. C'est toujours un grand plaisir dans ces moments de*

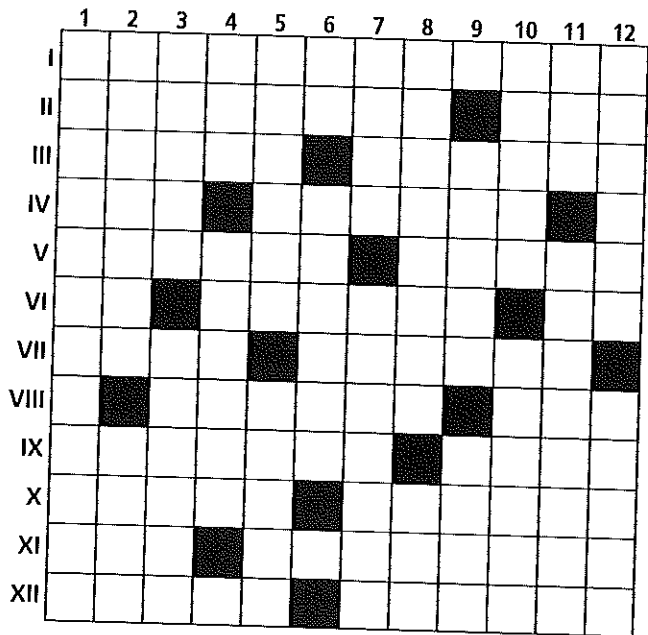


*voir des couleurs clignoter d'un peu partout »* soulignait-elle lors de son discours.

■ Joël Caurraze

**Les Saillanais ont laissé libre cours à leur fantaisie pour décorer leurs maisons. (Photo Frédéric Dupuy).**



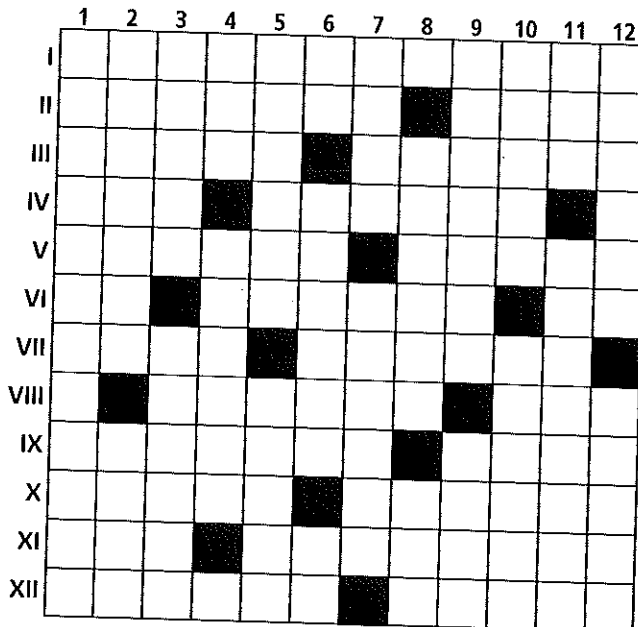


### HORIZONTALEMENT

I. En usant des plus grandes atrocités. - II. Grands de ce monde. Changement de saison. - III. Visibles dans la gueule du loup. Aide précieuse pour aller à la selle. - IV. Elle reste souvent en plan. Ouvertures pour se tirer d'affaire. - V. Traitée sur la calandre. Vieilles. - VI. A l'est d'Eden. Il pique dans un plateau de fruits. Possessif. - VII. Vu par son auteur. Sans issues. - VIII. Bien élevé. Souvent piquant s'il est bon. - IX. Présentant en avançant. Dévorer des pavés ou prendre à la ligne. - X. Prendre l'air du large. Ne s'attache pas à l'argent. - XI. Jeu du stade. Opération sur la bande des cinés. - XII. Sortie d'usine. Exercer un contrôle.

### VERTICALEMENT

1. Elle se prend généralement à toute vitesse. - 2. Elle tient bien la baraque. Faisait divinement la bise. - 3. Pas très nets. Voiture à une place. - 4. Solide assise pour les grands bâtisseurs. Avec qui il est difficile de s'entendre. - 5. Finit toujours dans les roues. Poil au menton. - 6. Conventions collectives. Plaisir de la chaire. - 7. Cité omaise dans tous les sens. Plus particulièrement. - 8. Embouchure évasée. Cité de la dairrette. - 9. Intérim de régent. Plus ils sont gros, plus on les aime. - 10. Envoyée au poste. Principauté du golfe Persique. - 11. Qu'un rien habillerait. Opération de lavage. - 12. Bonne mère et prix Nobel. Boire du lait cru.

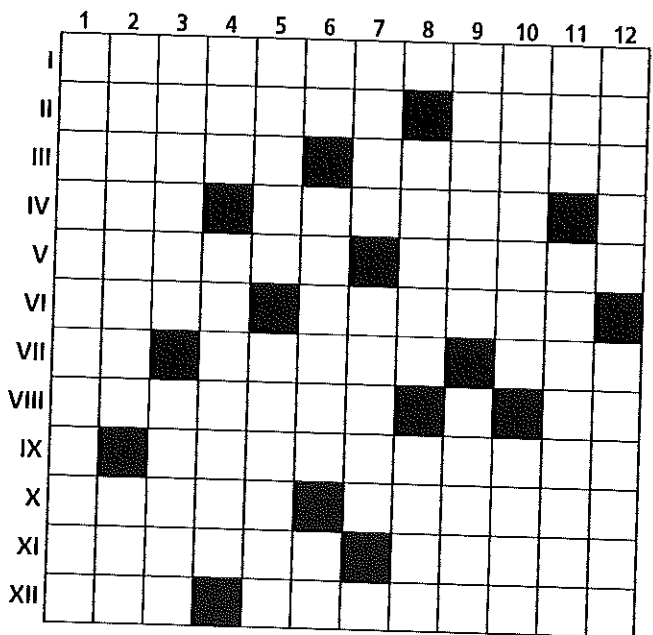


### HORIZONTALEMENT

I. Habitué à prendre le temps comme il vient. - II. Mettre en proie à l'effroi. Épreuve à prendre avec des gants. - III. Accusée sans preuves. Sifflée par la bouche. - IV. Lettre grecque. Démarrait avec des rameurs. - V. Le prix à payer pour connaître le relâchement. Est évidemment très liée avec une tante. - VI. Branché. Victime des eaux. Ville de fouilles. - VII. L'accueil du foyer. D'une partie du corps. - VIII. Il a pris une retraite anticipée. Petites boîtes. - IX. Féconde de manière artificielle. Marques de pantalon. - X. Réunis dans un comité. Qui mérite une bonne correction. - XI. Travail accompli avec beaucoup d'adresses. Partir en colonie. - XII. Nécessite de bien former le caractère. Rayé du monde animal.

### VERTICALEMENT

1. La présence d'esprit n'est pas son point fort. - 2. C'est extra. N'a pas forcément un brillant avenir dans le café. - 3. Américain amateur de rodéo. Ne pas rester sans réponse. - 4. Bien roulée. Une fière chandelle. - 5. Une étoile sur la Bannière. Coucher sur le tapis. - 6. Île de France. Point important. Pronom réfléchi. - 7. Supplice subit par un âne. Prises en bloc. - 8. Faire acte de cession. Fait une pointe en Bretagne. - 9. Elles savent renvoyer la balle aux gens du cirque. S'adresse au patron en mettant un genou à terre. - 10. Souvent blanche à l'aurore. Permet de ne pas être pris en défaut d'assurance. - 11. Bon à changer. Toucher le plafond. - 12. Couper les citrons. Passe en courant à Moutiers.



### HORIZONTALEMENT

I. Ramener tout à moi. - II. Leur décompte est vraiment soporifique. Fait le sacrifice d'un bouc. - III. Il se met beaucoup de monde à dos. Ils sont destinés à rester. - IV. Compte en Suisse. État des lieux saints. - V. Il pouvait bien remplacer quelques perches. Il lui arrive souvent de drôles d'histoires. - VI. Une aide précieuse pour amener de l'eau à son moulin. Convertit à la cause (se). - VII. À bout de souffle. Accomplir. Attendu après la tétée. - VIII. Laisser des blancs. Note. - IX. Permettre de mieux avaler. - X. Divaguer. Elle ne comprend pas toujours la farce. - XI. Amiral britannique. Diminué. - XII. Le club peut l'expulser sans préavis. Annoncer la ponte.

### VERTICALEMENT

1. Sans avoir à craindre le changement. - 2. Bien entretenues. Remue le harpail. - 3. Récompense celui qui s'occupe bien de ses oignons. Se réfère à un journal illisible. - 4. Nous fait de plus en plus suer. N'hésites pas à mettre toute la gomme. - 5. Avec lui, on finit canné. Fait mauvais effets. - 6. Branché. Faire des banes parallèles. Mot de chipie. - 7. Tenter. Sa maison est dose. - 8. Ses abonnés ont droit au bouquet. Contraire à l'étiqque. - 9. Imaginaire. Attaquée pour éviter les bavures. - 10. Monter comme un colley. Toucher. - 11. À droite sur la carte. Il coince la bulle dès qu'on lui parle de lever. - 12. Solde dans la division. Appartient à l'élite.



# Grilles 9x9 offertes par [www.sudoku-gratuit.fr](http://www.sudoku-gratuit.fr)

Page 13 niveau facile

				2		1		
				9	6		7	8
9	1	7	8			2	6	
		8	7		5	6	9	
	5		6				3	
				3	2			4
3								
		4				3	2	
	9		2	1		8		7

9			4			5		
				7	9	2		
		5					9	8
		6	7			4		9
1		7				6		5
4			8				3	
6				4			1	7
	2			8		3	6	4
				6			5	

		1					4	8
		5		9	3	7	6	2
		2	5					9
							9	
6					8			
		8	3			4	7	1
5	2	6		3	7			
		9			6			
		7	9	4				5

		9				8		
			9	1		4	3	
4	2	1				6		
		6		8		2		
5		4		6	9	3		
	8				5		1	6
1			3		8		6	2
					7		8	
		3			6	5	9	

		9			4			
	8	5		6	1			7
		2		7		6		5
	4				3		8	6
	1		7		8		2	
	9	8	6	5			1	4
	2	3	4		7	1		
9								3
					5	9		

	7	1	6				2	
				4			5	
4				2	3			9
		5					2	7
	4				8			
9		6			7			8
				1		8		3
	8	9		4				5
1	2					5		9

RÉDUCTION DE VITESSE LIBELLULE	SUTURER DONNER UNE ÉTHIQUE	LANGUE BALTE IMAGINAIRE	QUI A REÇU PLUS DE POIDS SE DÉMÈNE (S)	BLOC DE L'EST DISLOQUER	JUPES À CARREAUX AU PIED ! CRÉDIT-BAIL	ATTAQUÉE AUX ASSISES RELEVÉE
ON EN SORT "À LA NAGE" OISEAUX DE COMPAGNIE						
DIEU ROMAIN TRANSIES			DÉCÈDE NIGAUD		L'OBJET D'UNE QUESTION ROTON DE LA VARIOLE	
				ÉPAIS ET TOUFFUS NUIRE À LA BRILLANTE NOTORIÉTÉ		TELEMENT
PARTICIPE ROCHE ÉRUPTIVE		DIVISÉ EN PARCELLES MANQUE DE VITALITÉ			BEAUX PAYSAGES LIÉS	
				VOLCAN DE SICILE TERRE PROMISE AU RUGBY		
ELLE DONNE DES IDÉES TOUR D'ITALIE			FAIRE HORREUR RÉGION PICARDE			HARINE DE CÉTACÉ
		QUI DURE LES QUATRE SAISONS MOIS				
PROTECTION DE L'INTERNAUTE	UN AFRICAIN TABLEAU DE PRIX				TAXE ÉTATIQUE PETITS BOUTS DE FEMME	CONJONCTION POLICIER
					AFFECTION DE LA JEUNESSE INVITÉS	
LOUP DE MER OUVRE LA TABATIÈRE AFFAIBLIR			MAILLOT DE COTON LOUTRE D'HUDSON			REFUGE ANIMAL
		DÉESSE MARINE PLANTE EN RANG		ATOMES VICTOIRE DE NAPOLEON		SA TENUE EST SÉLECTE
MUSICIEN BRAVADE						PRONOM RÉFLÉCHI VEDETTES
		POISSON ROUGE PASSE À PÉRIGUEUX			DÉVELOPPEMENT FAIRE LE MORT	
DRESSÉS PAR LES GÉOMÈTRES	ÉTENDUS IMMOBILES EXTRAIT DE FÉRULE					PRATIQUÉ AU STAND VOIE LACTÉE
			LETTE GRECQUE		JEU D'ARGENT ÉQUERRE	
SÉPARER ARBRE À SAMARES				ALLONGÉE		
			PROVOQUER PAR LA PAROLE			



**MAIRIE DE SAILLANS**

**1 Champ de Villard  
33141 SAILLANS  
Tel : 05.57.84.32.10  
Fax : 09.81.70.57.87**

**E mail : [mairie-de-saillans@bbox.fr](mailto:mairie-de-saillans@bbox.fr)  
Site Internet : [www.mairiedesaillans.fimdo.com](http://www.mairiedesaillans.fimdo.com)**

**HORAIRES D'OUVERTURE  
Lundi mardi jeudi vendredi de 13h30 à 18h00**

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE  
05.57.84.32.10  
Ouverte les mardi et vendredi de 14h00 à 18h00  
E mail : [bibliosaillans@yahoo.fr](mailto:bibliosaillans@yahoo.fr)**

**GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE  
09.81.88.32.10**

**ASSOCIATIONS SAILLANAISES :**

**Le Fusil Saillanais**

M. Bernard SEGUY 05.57.84.32.04

**La Gym volontaire**

Mme Isabelle GAUTIER 05.57.74.37.02

**Le Comité des Fêtes**

Mme Bénédicte VARREON 05.57.84.39.72

**L'Amicale des Parents d'Elèves**

Mme Malika AMMAR 05.57.74.39.62

**Les Amis de l'église**

M. Henri TROCARD 05.57.84.37.35

**L'Amicale des Anciens Combattants**

M. Jean TILLET 05.24.24.51.97

**Moments de Bien-être (Réflexologie)**

Mme Fanny FUDAL 06.23.39.33.92

**AOC SAILLANS**

M. Jean-Luc BONNAUD 05.57.25.92.98

**TOU'ZAZIMUTS (Randonnée)**

M. Gilbert MALEIX 06.26.44.35.79

**La Boule Saillanaise**

M. Franck CHAMDAVOINE

**ASSISTANTES MATERNELLES A SAILLANS :**

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98 / Cécile RECARTE 05.57.74.37.70 / Marie-Rose TREZEGUET 05.57.84.37.88

**RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON**

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

**Autres NUMEROS UTILES**

**Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : 05.57.74.39.50**

**Restaurant Les Catalpas : 05.57.74.29.21 / 06.31.04.86.35**

**Ecole : 05.57.84.30.31**

**SMICVAL (ordures ménagères et déchetterie) : 05.57.55.39.79**

**SIVU (Chenil) : 05.57.69.69.88**

**Déchetterie de VERAC : 05.57.84.35.67**

**Gendarmerie de VILLEGOUGE : 05.57.84.86.50**

**Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : Urgence : 18 Standard : 05.57.55.89.41**

**Réseau des cars TransGironde : 09.74.50.00.33**

**FRANCE TELECOM (en cas de poteaux dangereux, câbles décrochés, chambres détériorées) : 0800 083 083**